

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2020**



ÉDITORIAL

Par Thierry LE ROY et Delphine ROUILLEAULT
Président et Directrice générale
de France terre d'asile

2020 ne pouvait ressembler aux années antérieures pour France terre d'asile, impactée par la crise sanitaire comme l'ensemble du secteur.

Baisse des arrivées sur le territoire français, baisse de près de 40 % des demandes d'asile, baisse de 24 % du nombre des mineurs isolés étrangers pris en charge. L'impact de la crise et des confinements successifs sur l'activité est cependant inégal, plus marqué pour les prestations liées aux flux comme celles du premier accueil, l'accompagnement aux guichets ou l'évaluation des jeunes. Des fermetures temporaires se sont imposées aux guichets ou ont pu être demandées. Nous avons dû sans cesse nous adapter, à la fois aux risques sanitaires et aux besoins des usagers, avec un souci partagé de la continuité du service.

Mais la permanence des dispositifs n'a pas été remise en cause et l'effectif de nos salariés reste stable, autour de 1100 salariés, aidés de près d'un millier de bénévoles.

Nous nous attendons en 2021 à une reprise progressive des arrivées en Europe et en France, sans tout savoir encore des traces laissées dans la vie des migrants, dans leur santé, dans leur psychologie.

Cette année de crise n'a en tout cas pas ralenti l'activisme réglementaire des pouvoirs publics.

Le nouveau Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés a mis en forme, en décembre 2020, l'orientation géographique directive des demandeurs d'asile annoncée par la loi du 10 septembre 2018 pour rééquilibrer cet accueil entre l'Ile-de-France et le reste du territoire. Il amène de nouveaux dispositifs d'accueil dans les régions, comme les CAES, et de nouvelles questions : l'orientation directive, que nous avons analysée à partir du modèle allemand, sera-t-elle effective ? Viendra-t-elle à bout des campements qu'on a vu renaître et évacuer tout au long de l'année, pas seulement en Ile-de-France et à Calais ? Quel sera le sort de ceux qui n'y entreront pas ? Va-t-on mettre fin à l'errance des « dublinés » ?

L'ambition d'accélération des délais de traitement des demandes d'asile, à l'Ofpra comme à la CNDA nous pose aussi dans des termes nouveaux la question de l'intégration des réfugiés, dans le travail d'accompagnement qui précède la décision de reconnaissance, comme dans les programmes qui deviennent plus nécessaires une fois le statut obtenu.

La Commission européenne a, de son côté, proposé en septembre à la négociation des États membres et au Parlement de l'UE un nouveau Pacte pour la migration et l'asile, qui tend à reprendre presque toute la législation européenne, sans cependant

la bouleverser. Nous devons être attentifs à l'esprit de ce pacte. Conçu pour tenter de répondre aux exigences diverses et souvent opposées des États membres, il est plus timide dans ses invitations à la solidarité que dans ses promesses de prévention des arrivées, de renforcement des contrôles aux frontières extérieures, et de coopération intéressée avec les États tiers, d'origine et de transit. En le disant, dès novembre, le réseau d'associations et villes européennes, constitué par nos rencontres en 2019 à Paris puis à Berlin, a joué son rôle.

Le climat politique qui est la toile de fond de cette négociation s'est encore durci cette année dans bien des États membres, alors même que la pression migratoire n'est plus la même. En France même, on le voit dans la question de l'accueil des mineurs isolés étrangers, posée dans des termes plus polémiques que jamais par les départements qui la portent et avaient vu avant 2019 leur nombre passer de 2 000 à 17 000.

Mais pour nous, ce contexte difficile est mobilisateur, pour notre travail opérationnel comme pour notre travail de plaidoyer. Il n'est d'ailleurs pas à l'abri de bonnes surprises, dans l'année électorale qui vient, en France ou en Allemagne.

L'histoire de France terre d'asile, c'est aussi celle de notre association.

2020 restera l'année du départ de Pierre Henry, dont la direction a marqué notre association, qui a vu et assuré les mutations nécessaires, construit et incarné le rôle de notre association pendant près de 24 ans. L'année 2021, année de notre 50^e anniversaire, sera ainsi une année de transition pour l'association, dans la fidélité à son histoire et ses valeurs.

SOMMAIRE

Éditorial	p. 3
Sommaire	p. 5
Les temps forts de l'année 2020	p. 6
Les chiffres clés de l'année 2020	p. 12
France terre d'asile sur le terrain	p. 13
Plaidoyer et sensibilisation	p. 14
Les publications de France terre d'asile	p. 18

Partie I **Les activités**

Le premier accueil	p. 22
L'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile.....	p. 26
L'aide à l'intégration des BPI et des migrants.....	p. 30
L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers	p. 34
L'accompagnement juridique en centre de rétention administrative.....	p. 36
France terre d'asile en Tunisie	p. 38
Le centre de formation	p. 42

Partie II **L'association France terre d'asile**

L'historique de l'association	p. 46
Les missions de l'association	p. 49
Les instances au 31 décembre 2020	p. 50
Le comité de direction	p. 51

Partie III **Les moyens**

Les ressources humaines	p. 54
Le bénévolat à France terre d'asile	p. 56
Les éléments financiers	p. 58

Partie IV **Annexes**

La liste des acronymes	p. 70
La liste des centres et services de France terre d'asile	p. 72
Le bulletins d'adhésion	p. 77

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020

L'impact de la crise sanitaire sur les procédures et les pratiques de France terre d'asile

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et plus particulièrement le premier confinement du printemps 2020 ont fortement impacté notre secteur, que cela soit lié à la fermeture des administrations, services publics, établissements scolaires pendant plusieurs semaines, aux mesures sanitaires, ou à la fermeture des frontières. Cette situation a eu de lourdes conséquences sur l'accueil et l'intégration des personnes migrantes sur l'ensemble du territoire. Les structures de France terre d'asile, de la mise à l'abri aux services d'évaluation des mineurs en passant par l'accompagnement dans les centres d'hébergement, ont dû s'adapter et innover, maintenir les activités et continuer à apporter aux publics dont nous avons la charge un accompagnement de qualité.

La pandémie a tout d'abord entraîné une baisse inédite des demandes d'asile de 38,9 % par rapport à 2019. Pour les personnes arrivées sur le territoire français, l'accès à la procédure d'asile n'a pas été possible pendant le premier confinement du fait de la fermeture des Guichets uniques (Guda), ce qui a notamment retardé leur accès aux conditions matérielles d'accueil (CMA) et a accru leur présence à la rue. Pendant ce premier confinement, l'Ofpra et la CNDA ont maintenu l'examen des demandes déjà enregistrées mais les entretiens et les audiences ont été suspendus. Dans ce contexte, certaines structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) sont restées ouvertes pour assurer la distribution des courriers et de l'information sur les dossiers administratifs, mais n'ont pas enregistré de nouveaux arrivants.

Le nombre de mineurs isolés étrangers reconnus comme tels, et qui sont entrés dans la protection de l'enfance a également fortement chuté lors de cette année avec une baisse de 43 % (9 524 contre 16 760 en 2019), ce qui a entraîné une diminution de 24 % du nombre de jeunes pris en charge par les dispositifs de France terre d'asile. Face à la crise sanitaire, le gouvernement a légiféré par ordonnance, rendant impossible la fin de prise en charge des jeunes accompagnés au titre de l'Aide sociale à l'enfance,

permettant ainsi leur maintien au sein des établissements avec ou sans reconduction des contrats jeune majeur.

La suspension de la majorité des liaisons aériennes a également eu un impact sur les éloignements : si certains ont continué à être effectués, les placements en centre de rétention administrative ont fortement diminué. Par ailleurs, le CRA de Plaisir, où France terre d'asile intervient, a été dédié à l'accueil des retenus positifs à la Covid-19 à compter d'octobre 2020. La fermeture des frontières et les annulations de vols ont également marqué un coup d'arrêt pour les programmes de réinstallation, alors qu'ils étaient en forte augmentation ces dernières années.

En dépit des restrictions de circulation, et du manque de matériel de protection au premier semestre, toutes les équipes de France terre d'asile se sont mobilisées pour assurer le maintien des activités d'aide et d'accompagnement, même à distance quand certains bureaux ont été contraints de fermer, y compris afin d'informer les personnes accompagnées sur la situation et les restrictions et éviter leur isolement. Pour éviter les pertes de lien social et les ruptures de droits, les visites à domicile des personnes hébergées ont été maintenues, mais il a également été nécessaire de trouver de nouvelles solutions pour accompagner à distance, notamment grâce aux outils numériques. Certaines de ces innovations se sont par la suite maintenues et pérennisées tout au long de l'année au-delà des confinements pour permettre aux bénéficiaires d'obtenir plus facilement et plus rapidement de l'aide et un accès à l'information.

L'arrêt soudain des sociabilités et la situation de tension générée par la crise sanitaire a représenté pour bon nombre de personnes un facteur d'anxiété supplémentaire qui a pu conduire à la résurgence de traumatismes liés à l'exil. Les problèmes de santé mentale ont été pour les structures de France terre d'asile un sujet de préoccupation majeure et ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Ainsi, à défaut de pouvoir organiser des rendez-vous physiques de suivi psychologique, plusieurs centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et centres provisoires d'hébergement (CPH) ont proposé à leurs bénéficiaires des permanences téléphoniques avec des psychologues.

Adaptabilité et réactivité ont été, et continuent d'être les maîtres mots de notre action pendant cette période de crise sanitaire majeure.

Un nombre critique de migrants et réfugiés à la rue en période de crise sanitaire

En 2020, le manque de places d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés en France a à nouveau causé des situations préoccupantes avec la formation de campements de grande ampleur dans le nord-est parisien et dans le Calais notamment, une situation d'autant plus inquiétante en période de crise sanitaire. Ces personnes se sont retrouvées grandement exposées aux risques d'infection au coronavirus, dans des campements où la promiscuité est inévitable et les points d'eau absents ou peu nombreux. À cela se sont ajoutées des difficultés liées à la fermeture de certains services au moment du premier confinement, en mars 2020, rendant plus difficile l'accès aux aides alimentaires ou d'hygiène. En cette période critique, les maraudes de notre association ont continué dans les campements afin d'orienter au mieux les personnes migrantes, demandeurs d'asile ou réfugiés s'y trouvant.

Au cours de l'année, de nombreuses opérations de mise à l'abri ont eu lieu dans le nord-est parisien et dans le Calais, suite à la formation de campements allant parfois jusqu'à plusieurs centaines voire milliers de personnes notamment à Aubervilliers ou à Saint-Denis.

Les dysfonctionnements du dispositif national d'accueil et le cercle sans fin des évacuations et reconstitutions de campements ont été particulièrement mis en lumière en novembre 2020 après l'évacuation du campement de Saint-Denis où se trouvaient plus de 2 500 personnes. Après cette opération, le nombre de places d'hébergement disponibles restant insuffisant, France terre d'asile a accepté de prendre en charge la gestion d'un dispositif ad hoc à Clichy permettant la mise à l'abri temporaire de personnes jusqu'à l'évaluation de leur situation. Le dispositif a fermé ses portes en mars 2021.

Le mois de novembre a également été marqué par des violences policières envers des personnes migrantes, associatifs et journalistes présents place de la République à Paris pour demander l'hébergement des personnes du campement de Saint-Denis n'ayant pas été mises à l'abri quelques jours auparavant. Ces violences ont été dénoncées par notre association comme par de très nombreux acteurs. En fin d'année, des mises à l'abri régulières de quelques dizaines de personnes à chaque fois ont pu être réalisées pour éviter la reformation de campements.

En décembre 2020 a été rendu public le SNADAR (Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés) dont l'objectif est de rééquilibrer le nombre de demandeurs d'asile entre les régions françaises, en application de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie (appelée plus tard loi « Asile - Immigration »). Cette feuille de route pour les années 2021 à 2023, prévoit notamment une orientation, dès le passage au Guichet unique (Guda), des demandeurs d'asile vers des centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) dans différentes régions métropolitaines, avant leur orientation en Cada. L'impact réel sur le sans-abrisme des migrants reste à évaluer : il dépendra du bon fonctionnement des CAES comme sas mais aussi des solutions apportées pour les personnes non éligibles ou refusant l'orientation.



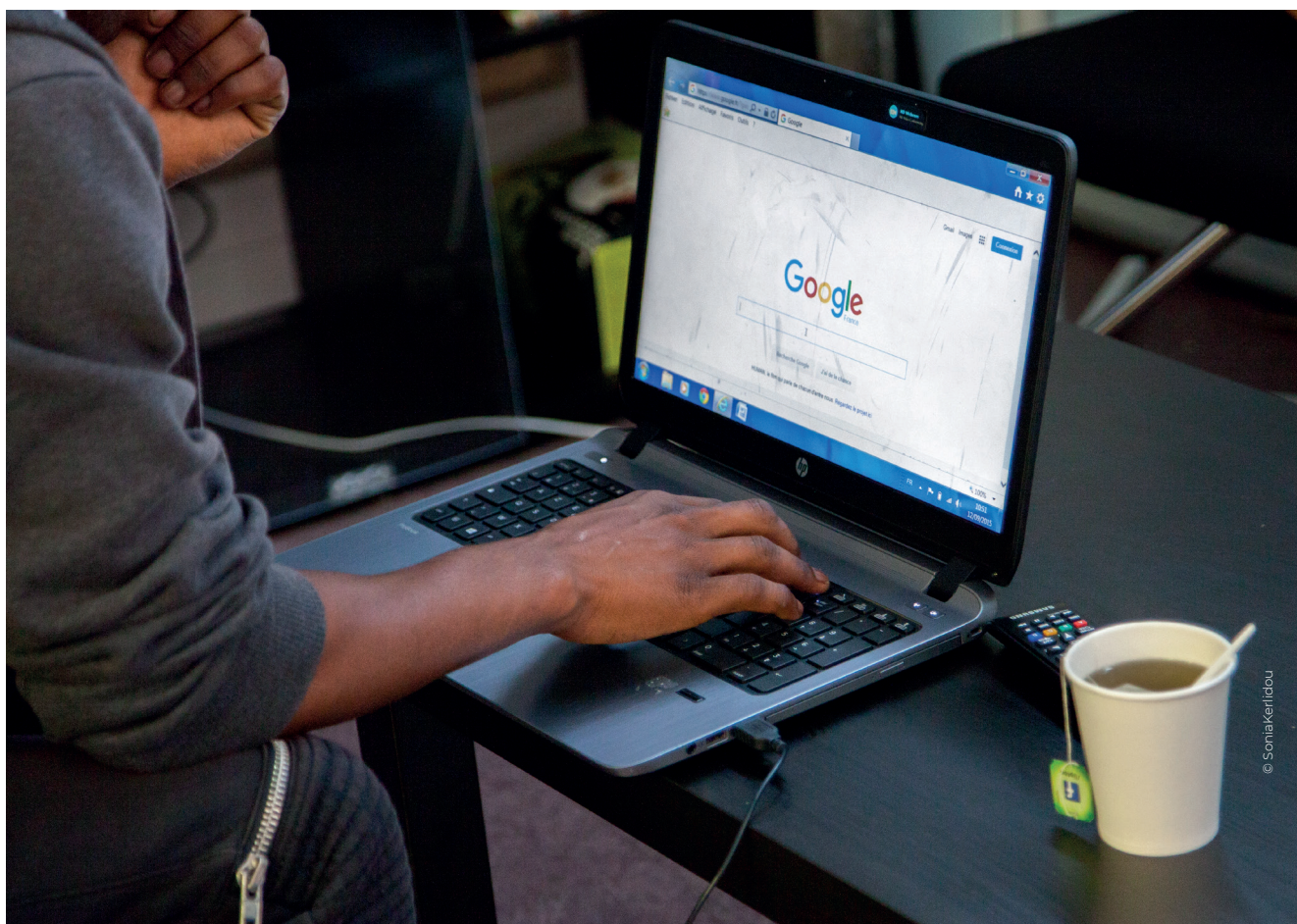
Une lutte engagée contre la fracture numérique

La crise sanitaire et les différents confinements ont poussé les acteurs associatifs et institutionnels à recourir à des outils numériques pour maintenir le lien avec le public accompagné. Une enquête interne menée auprès de 30 établissements de France terre d'asile a ainsi révélé que l'utilisation du numérique a été pleinement intégrée aux pratiques de l'accompagnement social durant le confinement du printemps 2020. En complément du suivi par téléphone, les réseaux sociaux et les applications tels que Zoom et WhatsApp ont permis de créer des systèmes de chat, d'organiser des ateliers collectifs par visio-conférence et d'alimenter régulièrement des groupes pour informer, répondre aux questions et rassurer les usagers. Ces canaux de communications ont également permis aux personnes hébergées de continuer l'apprentissage du français à distance quand les cours organisés au sein des structures d'hébergement ou dans les centres de formations prestataires de l'Ofii ont été annulés.

Néanmoins, la crise sanitaire a mis en lumière les difficultés liées à la fracture numérique : absence d'accès à une connexion Internet dans les hébergements ou à du matériel informatique, ou encore manque de

maîtrise des outils numériques. Consciente de l'enjeu, la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAir) a mobilisé durant la première moitié de 2020 différents acteurs associatifs, dont France terre d'asile, afin de co-construire une « Stratégie de lutte contre la fracture numérique ». Dévoilée en septembre 2020, cette dernière s'articule autour de quatre axes, visant à mieux étudier les besoins des réfugiés, à améliorer leur accès au matériel informatique ainsi qu'à une connexion Internet et à former le plus grand nombre à l'usage du numérique. En septembre 2020, la DiAir a également mené une enquête « flash » sur les usages numériques des réfugiés et des personnes les accompagnant, à laquelle dix de nos structures ont participé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, la DiAir a également lancé un appel à projets pour financer des actions concrètes en faveur de l'inclusion numérique. France terre d'asile fait partie des sept lauréats avec un projet intitulé « Plan d'amélioration de la connectivité des centres provisoires d'hébergement (CPH) » (PAC). Ce dernier permettra d'équiper d'accès à Internet les logements de près de 45 % de nos CPH. Ce projet participe aussi à prévenir l'illectronisme des réfugiés et à faciliter leur immersion dans l'univers numérique à travers un accompagnement global et personnalisé. En parallèle, l'association poursuit sa mobilisation afin d'offrir, à terme, une connexion internet dans tous ses centres d'accueil.





Premiers retours sur la dématérialisation des procédures Ofpra

La loi « Asile – Immigration » adoptée en septembre 2018 a ouvert la voie à la dématérialisation de la procédure d'asile. Dans ce cadre, l'Ofpra a lancé, depuis le mois de juillet 2020, une expérimentation en Nouvelle-Aquitaine et en Bretagne d'envoi dématérialisé des courriers que l'Office adresse aux demandeurs d'asile. Ces courriers concernent l'introduction de la demande d'asile, la convocation à l'entretien et la décision sur la demande d'asile. Les demandeurs d'asile concernés peuvent être notifiés par SMS et/ou email et doivent se connecter à un portail dédié afin de consulter ces communications.

France terre d'asile participe à cette expérimentation dans sa structures de premier accueil pour demandeurs d'asile (Spada) de Bordeaux et dans les quatre Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) situés en région Nouvelle-Aquitaine (Charente, Deux-Sèvres, Bègles et Périgueux). À la Spada, où le nombre de personnes domiciliées est important, une borne de consultation a été installée dans la salle d'attente et une interconnexion entre le système de notification de l'Ofpra et celui utilisé par la Spada a été mise en

place. Toutefois, l'accompagnement reste crucial, à la fois afin d'informer les demandeurs d'asile sur le fonctionnement du portail mais aussi pour les aider à se connecter, à utiliser l'interface et à lire les documents. Illectronisme, illettrisme ou non maîtrise du français ont conduit plus de la moitié des personnes concernées à solliciter de l'aide dans le processus. De même, tous demandent à ce que les documents leur soient imprimés. En Cada, cette expérimentation n'a concerné que 20 dossiers sur la fin de l'année 2020, du fait du faible nombre d'orientations vers les Cada de personnes concernées par la dématérialisation.

Le ralentissement des domiciliations en Spada et des entrées en Cada en 2020 lié à la crise sanitaire rend encore difficile de dresser un bilan complet du système, mais les premiers constats plaident pour la mise à disposition de moyens techniques et humains dans la durée pour assurer un accompagnement suffisant et pour une formation des intervenants sociaux. En effet, une généralisation de la dématérialisation ne pourra pas être réalisée sans prendre en compte les besoins de certaines structures, notamment les Spada gérant un très grand nombre de domiciliations, ou sans disposer d'un système assurant l'absence de bugs informatiques lors des changements d'adresse de domiciliation.

Un nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile loin de proposer des solutions satisfaisantes

Le 23 septembre 2020, la Commission européenne a présenté ses propositions pour un nouveau « Pacte européen sur la migration et l'asile ». Constitué de neuf instruments, parmi lesquels des propositions de règlements et de recommandations, le Pacte vise à amender les textes composant le régime d'asile européen commun actuel. La Commission espère ainsi aboutir à un compromis entre les 27 États membres pour réformer la politique migratoire de l'Union suite à plusieurs tentatives infructueuses depuis 2015.

Parmi les principales mesures annoncées, la Commission envisage d'instaurer un système de « filtrage » préalable à l'entrée dans l'Union, afin de distinguer les demandeurs d'asile des autres migrants. La procédure d'asile pourrait être menée à la frontière pour les demandeurs provenant de pays présentant un faible taux de reconnaissance en moyenne dans l'Union européenne.

Si le Pacte prévoit également de remplacer le règlement Dublin III en vigueur par un nouvel instrument plus global de gestion de l'asile et de la migration, la règle qui fait des pays de première entrée les responsables de l'examen

des demandes d'asile sera – dans les faits – maintenue, continuant ainsi à faire reposer la responsabilité de l'accueil sur les pays situés aux frontières extérieures de l'Union. D'autant que le mécanisme de solidarité proposé en contrepartie, en plus d'être « flexible » ne serait tenu d'être appliqué qu'en cas de pression migratoire, de « situations de crise » ou suite à des débarquements de personnes secourues en mer.

Dans une « Déclaration de Rome », France terre d'asile, rejointe par 42 organisations de la société civile, réseaux et villes européennes « accueillantes », s'est prononcée en novembre 2020 contre ces mesures qui laissent transparaître la priorité de la Commission de prévenir les arrivées, renforcer les contrôles aux frontières et accroître les retours vers les pays d'origine, au détriment de la mise en place d'une politique basée sur un accueil digne et solidaire. Cette Déclaration a été adoptée à l'issue d'un séminaire en ligne, co-organisé par notre association en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll Paris et en coopération avec Sant'Egidio et le mouvement italien Grei250, les 9 et 10 novembre 2020, et intitulé « Le Pacte européen sur la migration et l'asile en question : La société civile et les villes démontrent qu'une autre politique est possible ». Ce webinaire, largement suivi, a réuni des représentants politiques, institutionnels et associatifs ainsi que des élus de plusieurs grandes villes françaises, allemandes et italiennes.

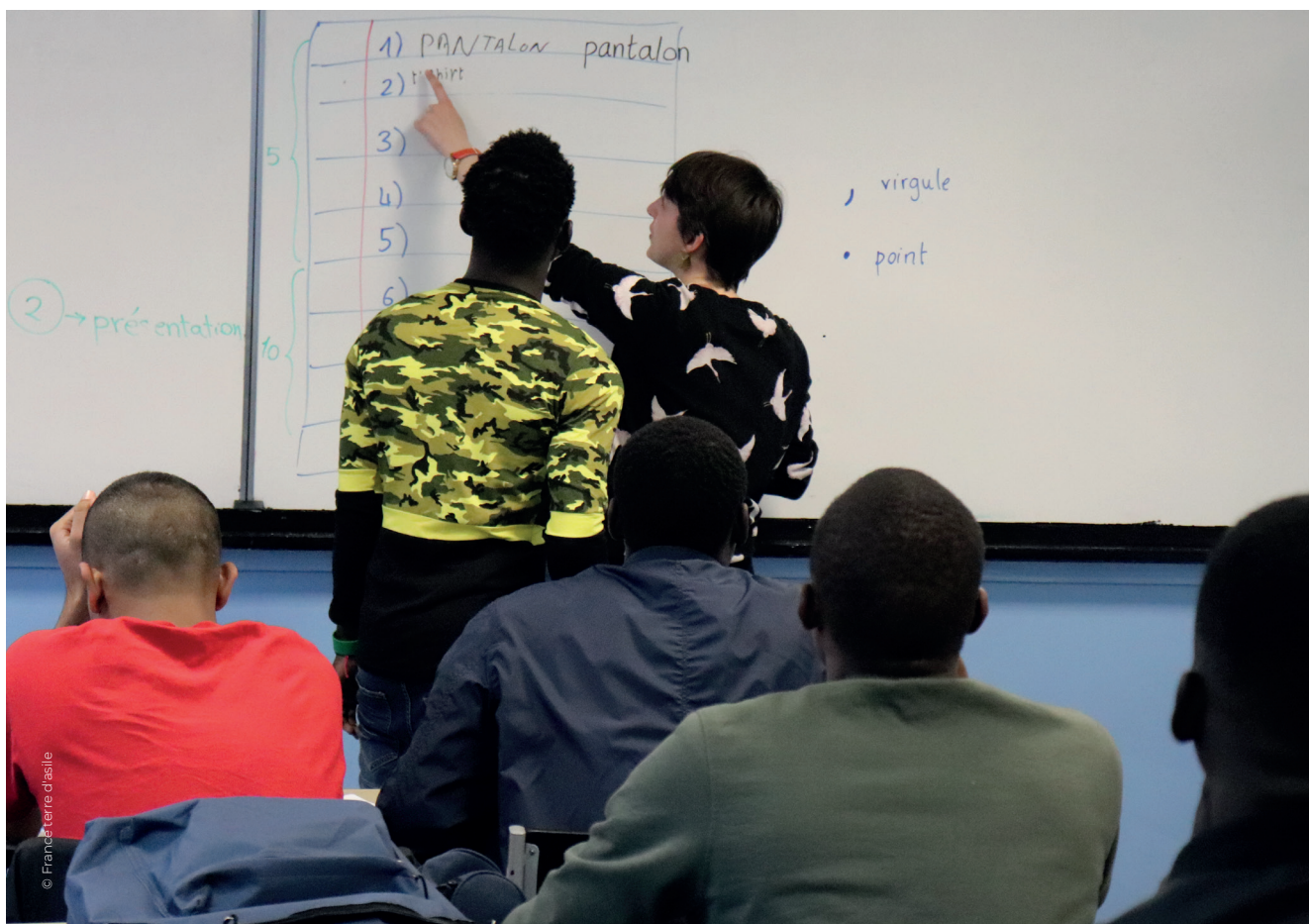


Mineurs isolés étrangers : des polémiques stériles qui occultent les vrais enjeux

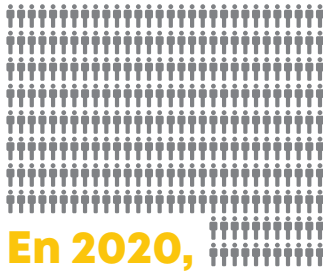
Le 25 septembre 2020, l'attaque de passants devant les anciens locaux de Charlie Hebdo à Paris par un jeune d'origine pakistanaise a été rapidement instrumentalisée par certains politiques et polémistes professionnels pour remettre en cause l'accueil des mineurs isolés étrangers, le suspect ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance alors qu'il aurait été déjà majeur. Cet événement a relancé la polémique sur l'utilisation des tests osseux pour évaluer l'âge des jeunes se déclarant mineurs. Plus largement, il a alimenté des critiques récurrentes sur l'augmentation du nombre de MIE et sur leur participation à des faits de délinquance. Un polémiste est allé jusqu'à déclarer à la télévision que ces jeunes étaient « tous des voleurs, des assassins », « des violeurs ».

France terre d'asile est engagée depuis 1999 dans la protection des mineurs isolés étrangers et nous avons rappelé notre fierté de participer à l'accueil de ces jeunes.

Que des faits dramatiques ou des tensions financières alimentent l'instrumentalisation politique n'est pas nouveau. Outre l'inutilité de brandir les tests osseux comme outil miracle, nous avons rappelé leur inefficacité et l'importante marge d'erreur de cette méthode invasive, fondée sur un référentiel daté. Par ailleurs, plutôt que de surréagir à des polémiques stériles, nous avons appelé dans une tribune publiée dans Le Monde le 13 octobre 2020 à « ouvrir le débat public sur les vrais enjeux de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs isolés étrangers ». En effet, si l'on note une amélioration de la prise en charge depuis 2010, les départements sont insuffisamment soutenus par l'État face une augmentation réelle du nombre de jeunes, augmentation qui s'inscrit dans la hausse globale des arrivées en Europe. Ces jeunes sont souvent victimes de parcours traumatisants et peuvent être exploités pendant leur parcours ou à leur arrivée. Dans cette tribune, Delphine Rouilleault et Thierry Le Roy ont ainsi appelé à un hébergement inconditionnel en attente de l'évaluation de l'âge et jusqu'au jugement définitif sur la minorité. Nous avons aussi mis en garde contre les « sorties sèches » à la majorité, pour éviter de faire sombrer ces jeunes dans la précarité, en élargissant l'accès aux contrats jeunes majeurs et en donnant accès de plein droit à un titre de séjour. C'est en protégeant ces jeunes, y compris des réseaux d'exploitation, que nous leur permettrons de s'insérer dans la société et d'entrevoir un avenir serein.

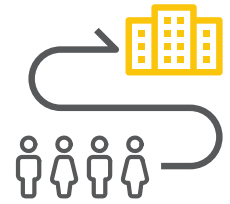


LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020



En 2020, France terre d'asile a aidé près de 65 000 personnes en besoin de protection

8 260 places d'hébergement gérées



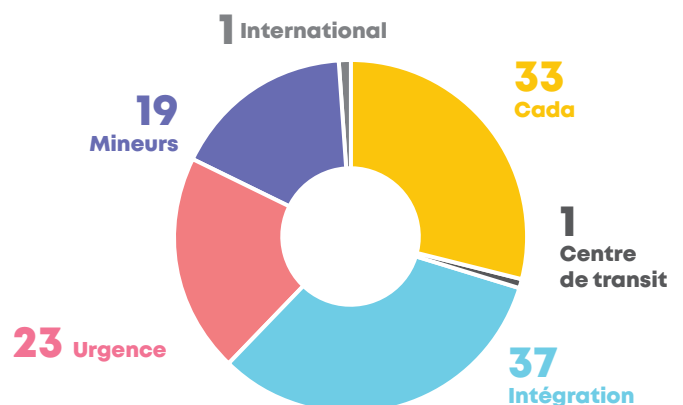
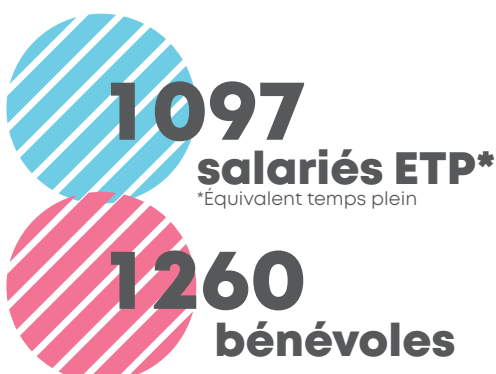
Le premier accueil	42 150 personnes accueillies
L'accompagnement et l'hébergement en Cada et en Huda	7 485 personnes hébergées
L'accompagnement des mineurs isolés étrangers	7 375 mineurs isolés étrangers accueillis
L'aide à l'intégration des réfugiés	6 111 bénéficiaires accueillis
L'accompagnement juridique en centre de rétention administrative	1 886 personnes accompagnées

114

Dispositifs et services d'aide aux demandeurs d'asile, MIE et réfugiés animés

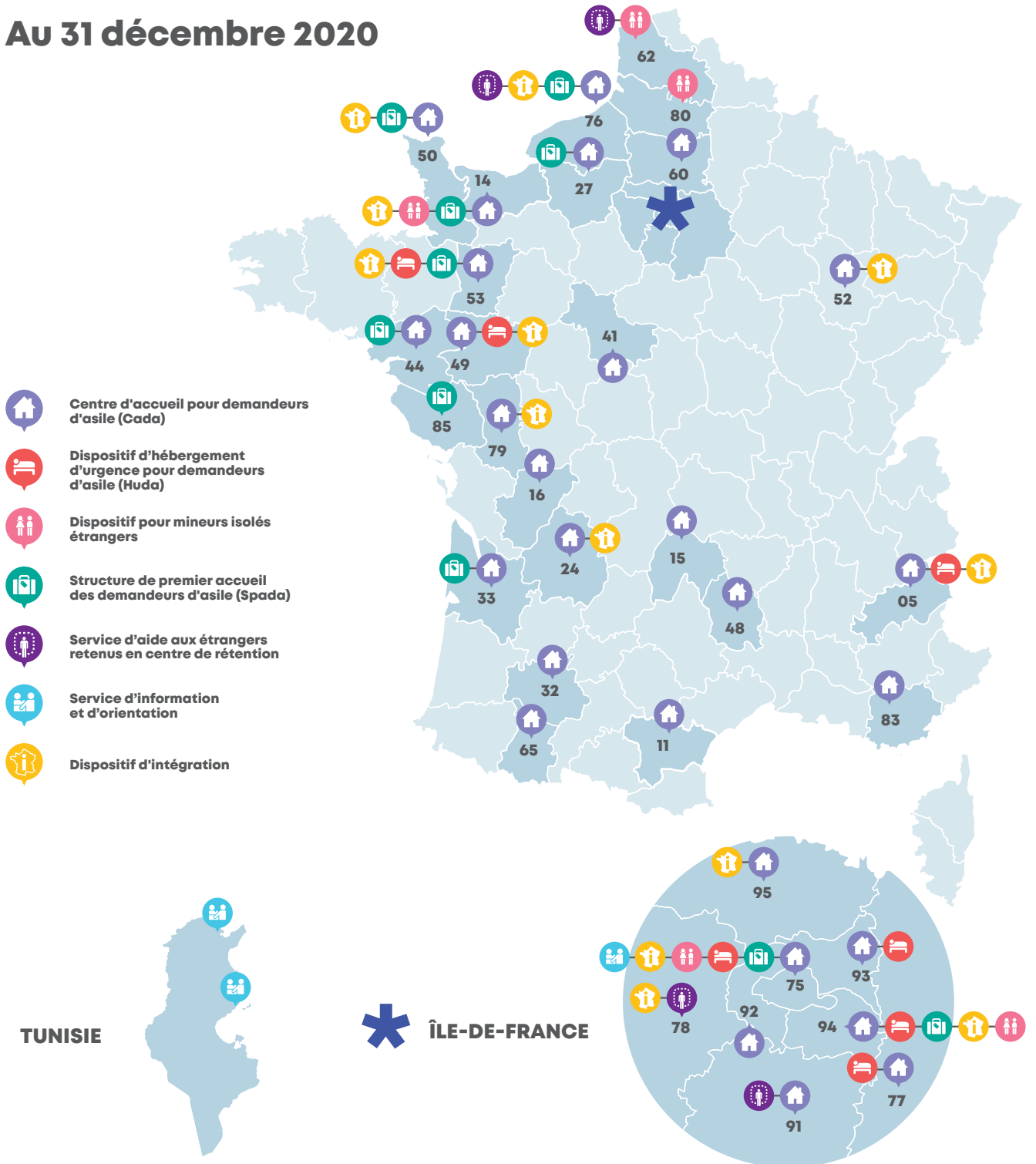
Au 31 décembre 2020

Répartition des dispositifs par domaine d'intervention



FRANCE TERRE D'ASILE SUR LE TERRAIN

Au 31 décembre 2020



PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

Mineurs isolés étrangers

Rapport alternatif sur la protection des mineurs isolés étrangers

À travers ce rapport alternatif, soumis au Comité des droits de l'enfant des Nations unies dans le cadre de l'examen de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) par la France, l'association souhaite rappeler la primauté de la CIDE, que la France a ratifiée en 1990. Le rapport, intitulé « Mineurs isolés étrangers : comment mieux les protéger ? », souligne nos nombreux sujets de préoccupation et propose pour chacun d'eux des recommandations.

Tribune sur l'accueil et l'accompagnement des MIE

À l'automne, suite à diverses prises de positions remettant en cause la prise en charge des mineurs isolés étrangers, Delphine Rouilleault et Thierry Le Roy ont co-signé une tribune dans Le Monde du 13 octobre, appelant à ouvrir « le débat public sur les vrais enjeux de l'accueil et de l'accompagnement » de ces jeunes pour sortir par le haut des débats stériles. Ils ont notamment plaidé pour un hébergement inconditionnel jusqu'à la décision définitive sur la minorité et à améliorer la protection des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (voir les Temps forts).

Colloque « *Enfance et migration dans la région du Maghreb, entre assistance et solutions durables* »

Dans le cadre de la troisième phase du projet « Plateforme Migrants Grand Tunis et Sfax » soutenu par la Coopération Suisse, Terre d'Asile Tunisie, section tunisienne de France terre d'asile a organisé, en partenariat avec l'ATDDE, un colloque en ligne, les 25 et 26 juin 2020, sur la question de la migration des mineurs au Maghreb. Ce colloque international avait pour objectif de réunir une diversité d'acteurs concernés par cette thématique afin de dresser ensemble un état des lieux du phénomène, de renforcer les connaissances sur les vulnérabilités et les besoins de ces enfants afin d'améliorer les services d'assistance et d'intégration et enfin de promouvoir une réflexion ouverte et de long terme sur les possibilités de coordination régionale pour un meilleur impact au niveau national.

Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR)

France terre d'asile a pris part aux quatre groupes de travail organisés dans le cadre de l'élaboration du SNADAR, qui définit les actions qui seront mises en place pour la période 2021-2023 afin d'adapter la politique d'accueil et d'hébergement au contexte migratoire actuel. La participation à ces groupes d'experts, organisés en 12 séquences, a permis à France terre d'asile de plaider en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale.





Des salariés de l'association à la Nuit de la solidarité à Paris, le 30 janvier 2020

Vulnérabilité et sans-abrisme

Groupes de travail pour l'élaboration d'un « plan vulnérabilité »

Dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes en situation de vulnérabilité, et dans la continuité du plaidoyer réalisé ces dernières années, France terre d'asile a partagé son expertise et son expérience d'accompagnement de ce public lors de groupes de travail organisé par le ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'élaboration du « Plan Vulnérabilité » qui vise à renforcer le repérage et la prise en charge des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés dès l'enregistrement de leur demande et tout au long de leur parcours d'intégration.

Nuit de la solidarité

Dans la nuit du 30 janvier 2020, France terre d'asile a participé, comme chaque année, à la Nuit de la solidarité, opération organisée par la Ville de Paris visant à recenser le nombre de personnes en situation de rue, et connaître leurs besoins et profils. France terre d'asile contribue à cette opération en mettant à disposition des professionnels travaillant quotidiennement au contact des migrants à la rue, ainsi que des volontaires. Lors de cette 3^{ème} édition, 3 552 personnes sans-abri ont été dénombrées dans les rues de Paris.

Communiqué dénonçant les violences policières

L'association a pris position en novembre 2020 à travers un communiqué de presse appelant à mettre fin à la violence à l'encontre des personnes migrantes et à la dynamique de démantèlement et reconstitution de campements en construisant une politique d'asile proposant un hébergement digne et adapté dès l'arrivée sur le territoire en pendant toute la durée de la procédure.

Réunification familiale

Groupe de travail français sur la réunification familiale

À la suite d'échanges entre France terre d'asile (dans le cadre du projet « NIEM », co-financé par l'Union européenne, de l'IFRI et du HCR sur la réunification familiale, un groupe de travail inter associatif sur la thématique a été réactivé afin d'établir un état des lieux des difficultés constatées sur le terrain et de réfléchir à des pistes d'amélioration. Une première réunion a été animée par le HCR le 9 juillet 2020, lors de laquelle les résultats comparatifs du projet NIEM ont été présentés.

Réseau international sur la réunification familiale

France terre d'asile a rejoint le « Réseau Réunification familiale », mené par les principaux États d'Asie-Pacifique, d'Amérique et d'Europe et piloté par le HCR dans le cadre de sa Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission. Les objectifs du réseau incluent un meilleur accès à la réunification familiale, l'amélioration de l'impact de cette procédure grâce à une meilleure collaboration internationale, ainsi que l'amélioration de la recherche et des données sur le sujet. Le lancement du réseau a eu lieu en visioconférence le 17 décembre 2020. La réunion a porté sur le rôle du réseau, sa structure et son cadre.

Tribune sur les effets du Brexit sur la réunification familiale en faveur des mineurs isolés étrangers

Dans une Tribune co-signée par la Fédération des acteurs de la solidarité et Safe Passage France, et publiée par Libération le 2 janvier 2021, France terre d'asile a alerté sur l'« impensé du Brexit » et ses conséquences néfastes pour les mineurs isolés étrangers. En effet, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne implique la fin de l'application des règles européennes en matière d'asile et d'immigration, notamment celles permettant la réunification familiale de ces jeunes avec leur famille outre-Manche. Nos trois organisations ont ainsi appelé à ouvrir de nouvelles discussions avec le Royaume-Uni pour qu'il assume ses responsabilités.



Plaidoyer européen sur l'asile

Conférence et Déclaration de « Rome »

France terre d'asile a poursuivi en 2020 sa collaboration avec de nombreux acteurs de la société civile dans le cadre du plaidoyer mené sur la question de l'asile et de la migration en Europe, notamment suite à la présentation du « Pacte européen sur la migration et l'asile » présenté par la Commission européenne en septembre 2020. Une « Conférence de Rome », organisée en partenariat avec le bureau français de la Fondation Heinrich Böll, la Communauté de Sant'Egidio et le mouvement Grei250, s'est tenue en ligne le 9 novembre 2020 avec des représentants de la société civile, de municipalités et des chercheurs de France, d'Allemagne et d'Italie, pour débattre des questions posées par le Pacte. À l'issue de cette dernière, une « Déclaration de Rome » a été co-signée par 43 organisations, réseaux et « villes accueillantes » européennes, pour exhorter les institutions européennes et les États membres à infléchir la proposition de réforme du Pacte, pour une politique d'asile et d'immigration européenne respectueuse des droits fondamentaux. La Déclaration a été soumise par la suite au ministère de l'Intérieur français, à la Commission européenne ainsi qu'au Parlement européen.

Appel à la solidarité en Méditerranée

Face à l'urgence humanitaire à la frontière gréco-turque en mars 2020, France terre d'asile a publié un communiqué appelant les États européens à unir leurs forces pour soutenir la Grèce, et les autorités européennes à mettre en œuvre un dispositif de protection temporaire pour les milliers de personnes en besoin de protection bloquées aux frontières du pays.

Participation aux groupes de travail d'ECRE

En parallèle, France terre d'asile a continué de collaborer régulièrement avec le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), basé à Bruxelles, pour défendre ses positions et contribuer aux actions de plaidoyer auprès des institutions européennes.

Évaluation des politiques publiques d'intégration en France

Publication d'un rapport sur les politiques d'intégration des réfugiés en France (projet NIEM)

Dans le cadre du projet de recherche européen NIEM (Mécanisme National d'Évaluation de l'Intégration) cofinancé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI), France terre d'asile évalue les politiques publiques d'intégration en faveur des réfugiés en France. Un nouveau rapport intitulé « Une politique d'intégration des réfugiés refondée ? », publié en septembre 2020, a permis d'évaluer les développements législatifs et politiques survenus en France entre 2017 et 2019, à la lumière de la mise en œuvre de la Stratégie nationale. Des données comparatives permettent également de situer la France à l'échelle européenne.

Pour accompagner la parution du rapport, un webinaire a été organisé dans la foulée et a permis d'aborder, grâce à la participation d'acteurs associatifs tout comme institutionnels, les défis qu'il reste à relever pour assurer l'intégration des réfugiés sur le long terme : entre les

"Déclaration de Rome"

Un nouveau pacte sur l'asile et l'immigration à revoir

**cosignée par 43 associations,
réseaux et villes européennes**

barrières à l'entrée sur le marché du travail, les blocages et disparités territoriales pour accéder aux droits, les difficultés d'accès à un logement pérenne ainsi qu'aux soins, notamment pour les personnes les plus vulnérables.

Participation à la 5^e édition du projet MIPEX

France terre d'asile a participé à la cinquième édition du projet « MIPEX » (Index des politiques d'intégration des migrants), piloté par le think-tank Migration Policy Group, basé à Bruxelles, et le Centre pour les Affaires internationales de Barcelone, qui vise à évaluer et comparer les politiques d'intégration des ressortissants des pays tiers entre 2014 et 2019 dans 52 États à travers le monde. France terre d'asile a dévoilé, le 9 décembre 2020, les résultats ainsi que ses recommandations pour le compte de la France, notamment pour faciliter l'accès des résidents étrangers au marché du travail, à l'éducation, ou encore à la procédure de regroupement familial.

quotidiennes dans un contexte d'augmentation du nombre de placements en rétention, y compris de personnes souffrant de pathologies lourdes, pendant des durées toujours plus longues.

Lettre ouverte demandant la fermeture des CRA pendant la crise sanitaire

Suite aux annonces de confinement national de la population en mars 2020, France terre d'asile a co-signé une lettre ouverte avec Forum réfugiés-Cosi, la Cimade et le Groupe SOS Solidarité demandant une fermeture des centres et locaux de rétention administratives du fait des risques de contamination à la Covid-19 dans ces centres. En effet, alors qu'en mars aucun matériel de protection n'était à disposition ni des professionnels, ni des retenus, aucun protocole sanitaire n'était mis en place et les mesures barrières étaient difficilement respectées. Par ailleurs, la fermeture des frontières empêchant l'immense majorité des éloignements rendait sans objet les placements.

Rétention

Rapport national 2019 sur les centres et locaux de rétention

Publié en septembre 2020, le rapport national annuel conjoint des associations intervenant dans les centres de rétention français a mis en lumière une réalité alarmante. L'ASSFAM-Groupe SOS Solidarités, France terre d'asile, Forum Réfugiés-Cosi, La Cimade et Solidarité Mayotte ont dénoncé des violences et tensions

Audition à l'Assemblée nationale sur l'enfermement des mineurs

France terre d'asile a été auditionnée le 13 février 2020 par le député Florent Boudié dans le cadre de la proposition de loi sur l'encadrement de l'enfermement des mineurs accompagnant leurs parents dont il est le rapporteur. Si certains éléments de cette proposition permettront des avancées, notamment l'interdiction de placer en rétention des femmes enceintes, l'impact global de cette proposition restera marginal puisqu'elle ne concerne pas la majorité des familles enfermées, ni les zones d'attente, ni Mayotte.



LES PUBLICATIONS DE FRANCE TERRE D'ASILE



Parole aux usagers : consultation nationale des bénéficiaires de France terre d'asile

Cette publication est la synthèse d'un projet de consultation des usagers réalisé en 2018 par France terre d'asile, visant à nourrir la réflexion de notre association sur les besoins des usagers et à améliorer nos pratiques en proposant des solutions aux défis constatés.



The European benchmark for refugee integration

This Summary Report is part of the "National Integration Evaluation Mechanism. Measuring and improving integration of beneficiaries of international protection" project.



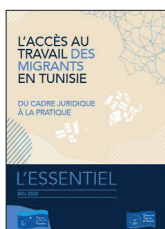
Regard sur la traite transnationale des êtres humains en Tunisie

Ce rapport a été élaboré dans le cadre d'un projet innovant mené entre mars 2017 et mars 2020, avec pour objectif de contribuer à la détection et à l'accompagnement des victimes de la traite étrangères en Tunisie, et au renforcement des capacités de la société civile et des médias, en Tunisie, en Côte d'Ivoire et au Sénégal pour mieux prévenir et lutter contre ce phénomène.



Parcours de vie de femmes migrantes en Tunisie

Par les récits de vie de cinq femmes migrantes accompagnées par Terre d'Asile Tunisie vivant dans le Grand Tunis, ainsi que les données quantitatives et qualitatives recueillies par la permanence d'accueil de l'association, cette étude met en lumière les parcours migratoires et situations très divers que les femmes migrantes vivent et ont vécus.



L'accès au travail des migrants en Tunisie : du cadre juridique à la pratique

Ce livret offre une vision claire des conditions d'accès à l'emploi des migrants en Tunisie sous le prisme de plusieurs questionnements : qui y a accès et comment, selon la loi tunisienne et les normes internationales ? Quelles sont les procédures à suivre ? Au-delà du cadre juridique, quels sont les défis de l'accès au travail formel et leurs conséquences ?



Mineurs isolés étrangers : comment mieux les protéger

À travers ce rapport alternatif, l'association rappelle la primauté de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990. Les recommandations du Comité des droits de l'enfant en 2016, suite à l'audition de la France à l'ONU, rappellent, malgré certains efforts de la France en faveur des droits de l'Enfant, qu'il reste de nombreux sujets de préoccupation. L'objet de ce rapport est de les présenter et de proposer pour chacun d'entre eux des recommandations.



■ Droits et réalités de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés en Tunisie

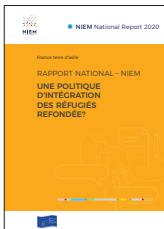
Dans cette publication, nous décrivons qui sont les mineurs étrangers non accompagnés rencontrés en Tunisie, quels sont leurs droits, quelles protections et prise en charge leur sont dues et quels sont les efforts à réaliser afin de les améliorer.



■ Rapport 2019 – Centres et locaux de rétention administrative

Le rapport 2019 des associations présentes en centre de rétention administrative (CRA) dresse le bilan d'une dégradation des droits des personnes enfermées.

L'année 2019 a été marquée par deux réformes législatives et par une politique visant à enfermer davantage et plus longtemps, conduisant à de fortes tensions au sein des centres de rétention et des actes de révolte des personnes privées de liberté.



■ Rapport national – NIEM Une politique d'intégration des réfugiés refondée ?

Le nouveau rapport élaboré dans le cadre du projet de recherche européen « Mécanisme National d'Évaluation de l'Intégration » (NIEM) vise à évaluer les politiques publiques d'intégration des réfugiés à la lumière des développements législatifs et politiques survenus depuis 2017. Des données comparatives permettent également de situer la France à l'échelle européenne.



■ Le récit du demandeur d'asile, de son émission à sa réception

Conseils, guides de procédures et avis divergent aujourd'hui sur l'aide au récit. Si certains plaident pour une précision spatiotemporelle nécessaire et une volumétrie conséquente, d'autres estiment qu'un récit doit se concentrer sur l'essentiel sans verser dans le détail. Ces avis disparates sont-ils révélateurs de traditions de l'accompagnement différentes, de formations hétéroclites des intervenants sociaux ? Ou sont-ils la conséquence de conditions d'accueil hétérogènes des structures ?



■ Migrants et réfugiés à la rue

Quelles sont les causes de l'aggravation du phénomène de sans-abrisme des demandeurs d'asile et réfugiés ? Comment les associations et les citoyens tentent-ils de compenser les défaillances du dispositif d'accueil ?



■ Les enfants dans la demande d'asile

En France, près d'un demandeur d'asile sur cinq est un enfant. Confrontés comme les adultes aux difficultés de la procédure d'asile et aux lacunes du dispositif d'accueil, quels sont les besoins spécifiques de ces enfants ? Que mettent en place les institutions et les associations pour y répondre ?



■ La Lettre de l'asile et de l'intégration n°92 L'accueil à l'épreuve de l'intégration

Comment maintenir l'accès aux droits fondamentaux et poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'asile, des réfugiés et des mineurs isolés étrangers en période de confinement ? Alors que les contraintes posées par l'épidémie exacerbaient des difficultés déjà prégnantes, elles ont aussi fait émerger des solutions inédites et un élan de solidarité remarquable.



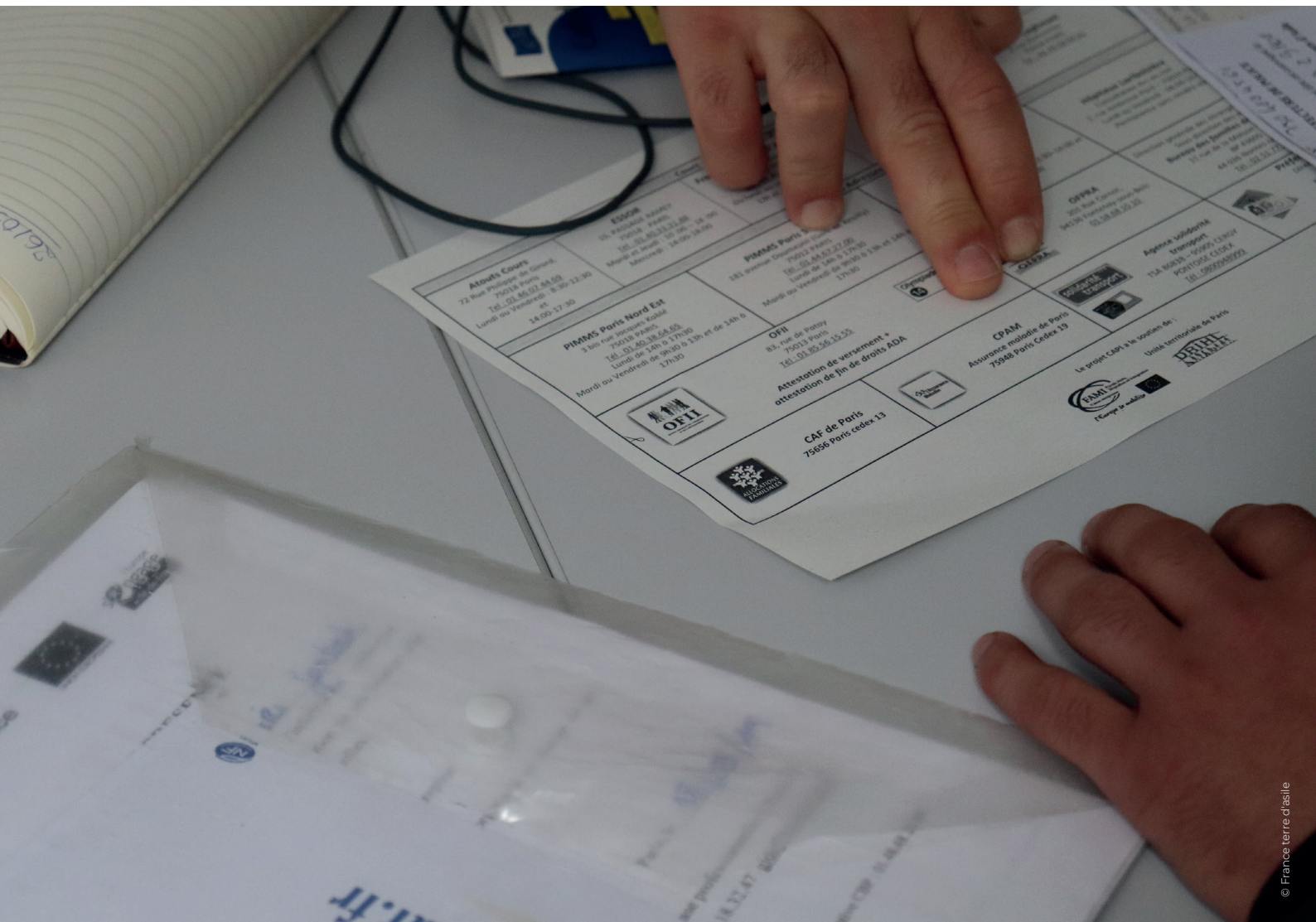
Les activités



01.

LE PREMIER ACCUEIL

Dans le contexte de crise qui a défini une grande partie de l'année 2020, les dispositifs de premier accueil ont joué un rôle indispensable, à la fois en contribuant au pré-enregistrement des personnes souhaitant demander l'asile et en les domiciliant dans les Structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada), et en opérant une mission d'information et d'orientation cruciale au vu des bouleversements provoqués par la crise, grâce, notamment, à la Maraude-Migrants 75. Ces dispositifs, ainsi que le Kiosque et le Service d'aide aux étrangers en rétention (Saer), se sont imposés comme des interfaces indispensables pour venir en aide aux primo-arrivants et ont démontré leur réactivité dans la réponse aux besoins urgents des personnes à chaque étape de leur parcours d'asile.

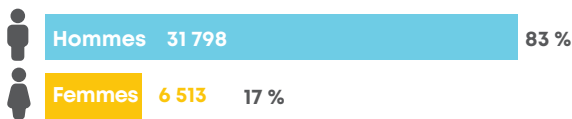


Données consolidées sur le public accueilli dans les dispositifs

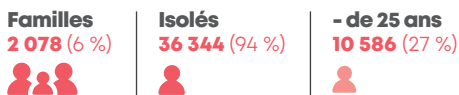
Spada

Nombre de personnes suivies (file active) : **38 311**

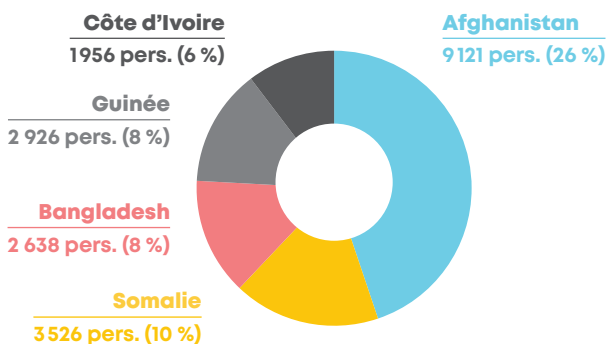
Répartition par genre



Composition familiale des ménages



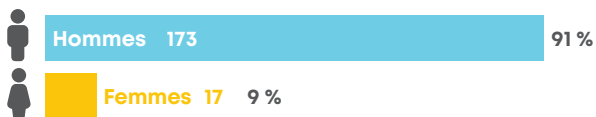
Les 5 principaux pays d'origine



Kiosque

Nombre de personnes accompagnées : **190**

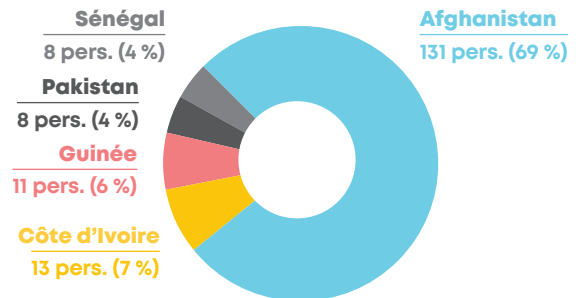
Répartition par genre



Composition familiale des ménages



Les 5 principaux pays d'origine

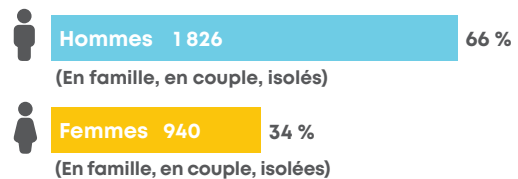


Maroude-Migrants 75 / Premier-Accueil 75

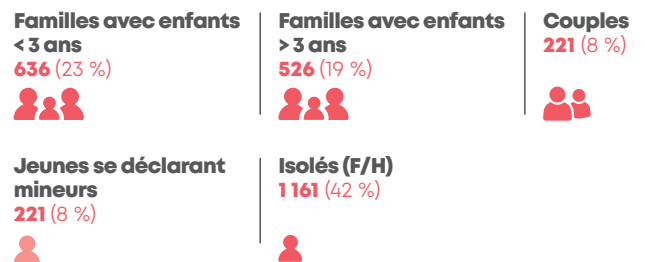
Nombre de personnes rencontrées* : **2 766, dont 1 941 adultes**

*Il s'agit des personnes enregistrées dans le logiciel de la maroude, c'est-à-dire pour lesquelles un suivi ou un accompagnement a eu lieu. Dans les faits, l'équipe de la maroude n'est pas en mesure de fournir des chiffres plus précis sur le nombre de personnes rencontrées.

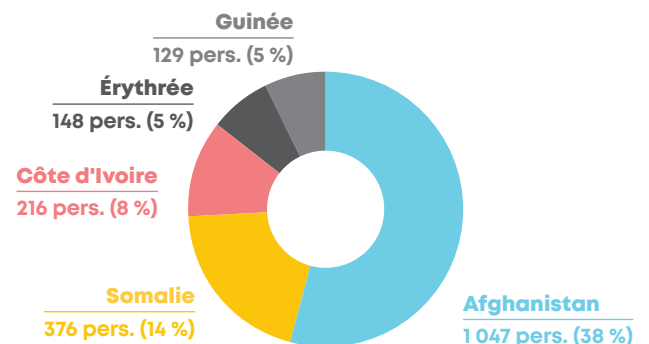
Répartition des adultes par genre



Composition familiale des ménages



Les 5 principaux pays d'origine



L'activité des dispositifs de premier accueil

Les structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada)

En 2019, France terre d'asile s'est vu attribuer, dans le cadre d'un marché public de l'Ofii, la gestion de 10 Spada : Paris et Créteil (Île-de-France) ; Rouen, Caen, Évreux et Saint-Lô (Normandie) ; Nantes, Laval et La Roche-sur-Yon (Loire-Atlantique) ; Bordeaux (Nouvelle Aquitaine). Dans la continuité de l'année précédente, les missions de pré-enregistrement des primo-arrivants avant leur passage en guichet unique (Guda), d'accompagnement administratif et social des demandeurs d'asile domiciliés, de suivi administratif et social des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) pendant les 6 mois suivants l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, ont été assurées.

Au 31 décembre 2020, 38 422 personnes étaient domiciliées dans ces dix structures, soit 4 % de moins qu'en 2019. L'année 2020 observe par ailleurs une baisse de 25 % du nombre de personnes pré-enregistrées par les Spada, imputable en grande partie à la fermeture des guichets uniques au printemps. Cette baisse se ressent le plus sur les Spada situées dans des territoires plus isolés, tels qu'à Saint-Lô (-47 %) et La Roche-sur-Yon (-42 %).

La fermeture, du 15 mars au 11 mai, des préfectures, ainsi que les mesures de confinement ont eu un impact sur l'activité des structures. Dans ce contexte particulier, le fonctionnement des Spada a dû être modifié afin de limiter les flux et d'assurer le respect des gestes barrières au sein des établissements. Ainsi, le pré-enregistrement des primo-arrivants au Guda a été temporairement suspendu, de même que l'accueil sans rendez-vous des usagers.

À la Spada de Paris, où la file active compte plus de 19 000 personnes, de nouvelles pratiques ont été expérimentées afin de permettre d'assurer le suivi social et administratif des personnes tout en garantissant leur sécurité. Des modifications ont été apportées au logiciel utilisé en Spada pour permettre la prise de rendez-vous par SMS, et des échanges avec les usagers via une messagerie instantanée. Un travail de pérennisation de ces innovations est en cours.

Dans la continuité de l'année 2019 et à la lumière des nouveaux enjeux créés par le contexte sanitaire de 2020, France terre d'asile a poursuivi une double réflexion, à l'échelle de l'analyse des pratiques professionnelles (état des lieux des appels à projets, échange des pratiques) d'une part, et à celle de la démarche qualité de

l'accompagnement (dimensionnement, évolution du logiciel de suivi, guides des procédures) d'autre part. Plus de 26 000 suivis sociaux et administratifs ont été réalisés en 2020 malgré les enjeux du contexte sanitaire (fermeture ou surcharge des structures, suspension de l'activité de certaines institutions).

Le Kiosque

Créé en 2008, le Kiosque est un dispositif unique, dont l'équipe est composée de salariés d'Emmaüs Solidarité et de France terre d'asile. La mission de l'accueil de jour est d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes, majoritairement des hommes isolés, en errance sur le territoire parisien.

Chargée de l'accompagnement juridique des personnes accueillies, l'équipe de France terre d'asile s'est spécialisée sur le suivi des demandeurs d'asile placés en procédure Dublin, et a développé une expertise particulière sur le règlement Dublin III et son application. Un suivi individualisé est assuré en faveur des personnes relevant de cette procédure. L'équipe du Kiosque apporte aussi une aide pour la constitution du dossier pour l'Ofpra, pour l'enregistrement et la préparation des recours devant la CNDA. En 2020, le Kiosque a accompagné 190 personnes dans leurs démarches, dont 33 % en procédure Dublin.

La Maraude-Migrants 75

Depuis 2016, la Maraude-Migrants 75 intervient quotidiennement sur les campements parisiens afin d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes migrantes en errance, particulièrement primo-arrivantes ou en demande d'asile. Les équipes de la maraude portent une attention particulière au public vulnérable : femmes enceintes ou accompagnées d'enfants, jeunes se déclarant mineurs isolés, familles et victimes de traite des êtres humains. En plus des maraudes pédestres, les maraudes véhiculées avec le Bus de la solidarité permettent la tenue de permanences d'accès aux droits directement sur les lieux de campement.

La crise de la Covid-19 a poussé la maraude à modifier ses actions, notamment pendant la période de confinement. En effet, une distribution de masques chirurgicaux et de kits d'hygiène a été mise en place. Pendant le premier confinement, l'équipe a aussi réalisé la distribution de colis repas pour les personnes hébergées au sein de notre hébergement d'urgence parisien (HAI).

À partir de juin 2020, un nouveau Bus de la solidarité électrique a pu être utilisé pour les permanences sociales en rue. En 2020, ce sont 142 maraudes véhiculées de ce type qui ont pu avoir lieu notamment dans le nord-est parisien, à Saint-Denis et Aubervilliers (93). La maraude a aussi effectué 92 rapports de comptage et d'analyse des campements parisiens.

De mai à juillet 2020, le projet Gymnase Croix-Nivert a été créé en urgence pour mettre à l'abri 16 jeunes se déclarant mineurs. Ces jeunes, ayant reçu une décision de refus de minorité de la part du dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (Demie), étaient en recours auprès du Juge des enfants. Un suivi social, juridique, éducatif et médical a été mis en place, avec une équipe composée d'un coordinateur et d'intervenants sociaux venant de la maraude et d'autres services de France terre d'asile. Parmi les 16 jeunes, 10 ont obtenu une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et trois ont été transférés vers notre Espace de mise à l'abri (EMA) à la fermeture du gymnase. En décembre, ils ont été transférés au CHU Emile Zola géré par l'Armée du Salut. Ces trois jeunes sont toujours en procédure de recours. La réouverture de la halte humanitaire au sein de la Mairie du 1^{er} arrondissement de Paris en décembre 2020 a également été l'occasion de réaliser plusieurs fois par semaine des permanences d'information et d'orientation juridiques et sociales, aux côtés d'autres associations comme l'Armée du Salut, en charge de la coordination du lieu, et le Samu social de Paris, en charge du volet médical.

Premier-Accueil 75

Dans le cadre du projet Premier-accueil-75, financé par la Dhril, l'équipe de la maraude a participé à 23 opérations de mise à l'abri pour faire de la médiation, informer les personnes en plusieurs langues et les accompagner des campements vers des lieux d'hébergement. L'équipe de la maraude accompagne et informe également les personnes migrantes lors des transferts des accueils de jour vers des hébergements temporaires (centre d'accueil et d'examen des situations, CAES, ou autres structures d'hébergement d'urgence).

En 2020, 8 924 personnes ont ainsi bénéficié de ces opérations de mise à l'abri, dont 1 580 personnes vulnérables (familles, femmes isolées, couples et jeunes se déclarant mineurs). 3 800 personnes ont également été accompagnées depuis les accueils de jour parisiens vers les CAES d'Île-de-France et vers les hébergements d'urgence.

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

L'activité d'accompagnement et d'hébergement a pour objectif d'accueillir dignement les demandeurs d'asile admis au séjour et de les accompagner socialement et administrativement durant la période d'étude de leur dossier. Cette activité est assurée par plusieurs types d'établissement : centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), centre de transit, et centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda). France terre d'asile gère près de 5 000 places d'hébergement dans 10 régions réparties dans 33 Cada, 7 Huda et un centre de transit.



Données consolidées sur le public accueilli dans les dispositifs

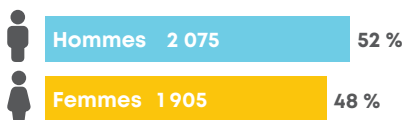
France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

Les Cada et le centre de transit

6 530 personnes ont été accompagnées par les 33 Cada et le centre de transit de France terre d'asile. Les principales nationalités sont les mêmes qu'en 2019 à l'exception de la Géorgie qui ne figure plus parmi les 5 principaux pays d'origine.

Nombre de personnes accompagnées : **6 530**
(3 980 adultes ; 2 550 enfants)

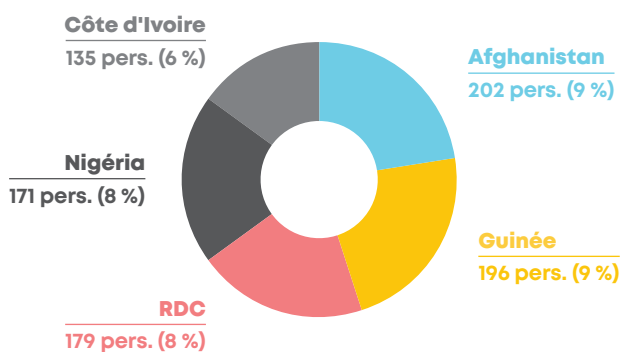
Répartition des adultes par genre



Composition familiale des ménages



Les 5 principaux pays d'origine



Le centre de transit

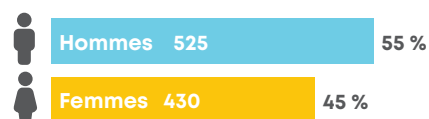
France terre d'asile gère un centre de transit, à Créteil, d'une capacité d'accueil de 80 places destinées à accueillir des personnes au titre des programmes de réinstallation et des personnes titulaires de visa au titre de l'asile pour qui des solutions d'hébergement n'ont pas été trouvées.

261 personnes ont été accueillies en 2020. La durée moyenne de séjour au 31 décembre 2020 était de 56 jours.

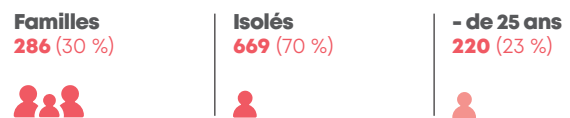
Les Huda

Nombre de personnes accompagnées : **955**

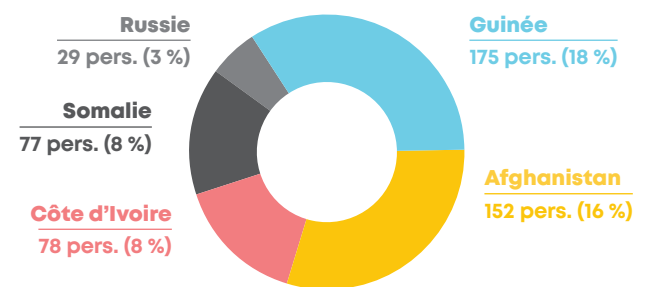
Répartition des adultes par genre



Composition familiale des ménages



Les 5 principaux pays d'origine



L'activité des Huda

En 2020, France terre d'asile a géré sept dispositifs d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda). Le format des centres d'accueil et d'orientation (CAO), jugé trop précaire par l'association, a définitivement été abandonné avec la fermeture des CAO d'Angers et Aurillac en début d'année. Un lieu d'hébergement temporaire a également ouvert ses portes à Clichy en novembre, pour une durée de 5 mois.

Les équipes de France terre d'asile ont participé à l'opération de mise à l'abri qui a eu lieu à Saint-Denis le 17 novembre 2020. Lors de cette opération, 3 041 personnes ont été prises en charge, et des centaines de personnes sont restées sans solution. Devant le grand nombre de personnes présentes, des places d'hébergement ont été créées le matin même, et France terre d'asile a ainsi ouvert des places d'hébergement d'urgence à Clichy. Resté ouvert jusqu'au 5 mars 2021, le dispositif a permis de mettre à l'abri 134 hommes isolés au total sur cette période. 55 % des personnes ont bénéficié d'une orientation vers un hébergement du Dispositif national d'accueil (DNA).

Les Huda, initialement pensés comme des hébergements temporaires, ont également comme fonction d'accueillir les demandeurs d'asile en attente d'une place en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le nombre de transferts des Huda vers les Cada ne cesse néanmoins de diminuer. L'hébergement pour adultes isolés (HAI) situé à Paris et l'Huda de Créteil comptabilisent à eux deux 788 places, soit plus de la moitié des places en Huda de France terre d'asile, seules sept personnes ont pu bénéficier d'un acheminement en Cada.

La durée moyenne de prise en charge sur ces deux dispositifs s'est encore allongée en 2020. Un allongement qui s'explique par la saturation du DNA et des hébergements censés accueillir les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI). Les personnes BPI sont ainsi souvent maintenues, faute de solution de sortie adaptée, dans les hébergements pour demandeurs d'asile. Cette situation entraîne non seulement un manque de fluidité dans le DNA, mais également des ajustements dans les missions des équipes qui doivent de plus en plus se spécialiser dans le suivi et l'accompagnement des personnes BPI.

Pour répondre aux difficultés rencontrées par les usagers touchés par la Covid-19, le HAI a mis en place un partenariat avec le restaurant Reffetorio et ainsi permis, avec le soutien de la Maraude, à 55 personnes vulnérables de bénéficier de colis alimentaires pendant le confinement.

L'activité des Cada

Impact de la crise sanitaire : adaptabilité et innovation

L'activité de nos structures a été fortement impactée par la crise sanitaire. Il a fallu réinventer l'action et le maintien du lien avec le public. Les équipes se sont mobilisées afin de garantir un service de qualité aux résidents. Ainsi, d'autres moyens de communication ont été mis en place dans nos différents Cada, à l'aide des réseaux sociaux, comme au Cada de Blois où, il a été créé un groupe Facebook. Les professionnels ont également pris l'initiative d'appeler les résidents de manière suivie afin de favoriser les interactions. D'autres manières de préserver le lien ont aussi été développées (SMS, MMS) et de nombreux projets impliquant les usagers ont vu le jour, notamment lors du premier confinement. Une attention particulière a également été portée aux personnes les plus vulnérables.

À l'aide de ces différents canaux de communication, les professionnels ont été en mesure d'adapter les activités proposées, et ont pallié l'isolement des usagers.

Le Cada de Creil situé dans une des premières zones françaises très touchées par la Covid-19, a su rapidement s'adapter dès le début du premier confinement. Les salariés ont ainsi procédé à de nombreuses distributions de ressources variées comme des livres, ou des jeux de sociétés pour leurs usagers.

Au Cada de Melun, une demandeuse d'asile couturière s'est proposée pour coudre des masques. Et trois salariés du Cada de la Charente ont apporté leurs machines à coudre pour réaliser des masques à partir du tissu d'une housse de couette. Pendant une semaine, toute l'équipe s'est relayée pour fabriquer des masques pour les résidents.

Projets européens

Le projet européen Swim (*Safe Women in Migration*) contre les violences faites aux femmes en situation de migration a été clôturé le 1^{er} avril 2020. Il a conduit à la production d'un guide visant à renforcer les compétences des professionnels face aux violences basées sur le genre.

La rédaction de ce guide, dirigée par la *Fondazione ISMU* et la Croix-Rouge britannique, a rassemblé les contributions des cinq partenaires (Italie, France, Grande-Bretagne, Suède et Roumanie) avec un outil final qui tient compte des dénominateurs communs et des éléments de contexte différenciés de chaque pays participant.

Le projet visait à contribuer à la protection des femmes et des filles en situation de migration, en demande d'asile ou ayant été reconnues bénéficiaires d'une protection internationale et exposées à des risques accrus de violences basées sur le genre.

Les objectifs étaient de renforcer les compétences des professionnels de terrain afin d'assurer une meilleure connaissance des mécanismes de protection et de soutien, et de la législation en vigueur mais aussi de sensibiliser et d'informer les femmes migrantes et/ou en demande d'asile, victimes de violences ou très exposées, sur l'accès à leurs droits juridiques et sociaux puis de concevoir un schéma d'orientation pour leur permettre la mise en œuvre d'un soutien rapide.

Un nouveau projet européen intitulé N.E.X.T TO YOU

(Network for the Empowerment, the social and labour inclusion of Trafficked children and young adults) a démarré à la fin de l'année 2020. Ce projet est consacré à l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains et s'étalera sur une durée totale de deux ans. Faisant suite au projet STEP, nous avons souhaité, par ce nouveau projet, consolider l'accompagnement proposé à nos usagers dans l'ensemble de nos centres et assurer une montée en compétence de tous les professionnels de l'asile.

Les activités menées par France terre d'asile sur ce projet et en lien avec des partenaires italiens, espagnols et belges, se concentreront sur la prise en charge psycho-sociale et l'insertion professionnelle de 20 jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans.

Ces activités s'organisent en deux volets pour :

- Apporter une aide et un soutien aux personnes victimes de traite des êtres humains en prenant en compte les besoins spécifiques liés à leur âge, leur sexe et aux conséquences de l'exploitation à laquelle elles ont été contraintes. Cet accompagnement se fondera sur la mise en place de cycles d'activités et de suivis avec un psychologue ;
- Faciliter l'intégration des victimes de traite dans la société française et mettre en place des solutions pérennes pour prévenir le risque d'un retour au sein du réseau. Pour ce faire, un parcours en quatre étapes sera proposé aux victimes :
 - Entretiens d'évaluation des compétences ;
 - Ateliers professionnels : méthode de recherche d'emploi, environnement et marché du travail, rédaction du CV, rôle des institutions, préparation aux entretiens professionnels ;
 - Formations professionnelles ;
 - Stages.

L'AIDE À L'INTÉGRATION DES BPI* ET DES MIGRANTS

* Bénéficiaires d'une protection internationale

France terre d'asile s'implique depuis plus de 20 ans sur la question de l'inclusion sociale et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.

L'activité d'intégration s'articule, entre autres, autour des dispositifs d'accompagnement vers l'inclusion et l'intégration (avec et sans hébergement), de l'animation et de la coordination des réseaux de professionnels en charge de l'inclusion et de l'intégration ou encore des programmes transversaux tels que l'insertion par la mobilité géographique et le parrainage citoyen.



Données consolidées sur le public accueilli dans les dispositifs

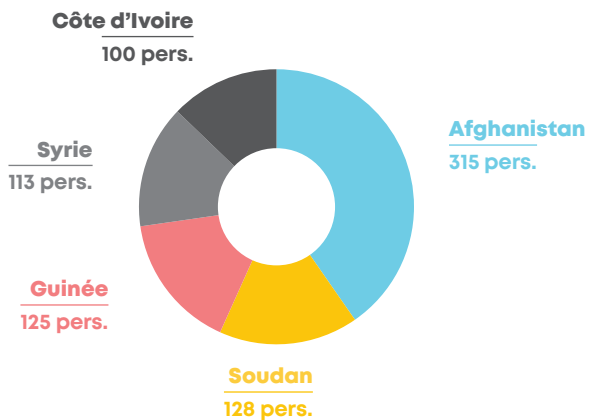
Cada

Nombre de BPI accueillis : **1 619**

Composition familiale des ménages

Familles	Familles monoparentales	Isolés
137	139	630

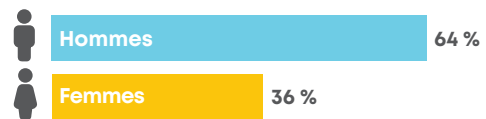
Les 5 principaux pays d'origine



Dispositifs dédiés à l'inclusion et à l'intégration

Nombre de BPI accueillis : **6 100**

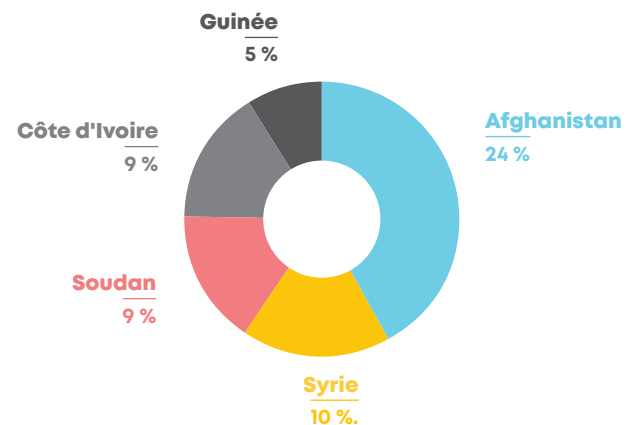
Répartition des adultes par genre



Composition familiale des ménages

Familles	Isolés	- de 25 ans
28 %	61 %	10 %

Les 5 principaux pays d'origine



L'activité des dispositifs dédiés à l'inclusion et à l'intégration

L'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires

L'accompagnement vers l'autonomie vise à prévenir l'exclusion sociale et professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants de droits. Cet objectif a été poursuivi à travers la mise en place d'actions d'autonomisation à visée pédagogique, ainsi qu'à travers un travail de préparation à la sortie des structures d'hébergement à partir de la mise en place d'un projet d'autonomie personnalisé comprenant notamment l'information et l'accompagnement dans l'accès effectif aux droits civils et sociaux, l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle, la mise en réseau avec les services spécialisés de l'action sociale du droit commun, avec les dispositifs spécifiques et avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de la formation, de l'emploi et des logements nationaux et/ou locaux. Les modalités de l'accompagnement vers l'autonomie ont été déclinées à partir d'entretiens en interface, de visites sur les lieux d'hébergement, d'ateliers thématiques, d'accompagnements physiques auprès de différentes structures et organismes, de participations à diverses manifestations mais aussi de sorties culturelles, de découvertes du territoire, de rencontres entre anciens/nouveaux bénéficiaires et de création de liens avec la société civile notamment par le biais du parrainage citoyen ou du service civique.

La gestion du parc d'hébergement et d'intermédiation locative

À l'exception de la Résidence sociale Port Royal qui offre un hébergement en collectif, la formule de prise en charge retenue est celle du logement en diffus, en appartement partagé le plus souvent. Ainsi, au 31 décembre 2020, plus de 304 appartements tous dispositifs d'intégration confondus, ont été mobilisés. Les structures ont poursuivi leur travail de réadaptation du parc d'hébergement pour maintenir les capacités d'accueil sous la contrainte de l'évolution de la composition des ménages : la part des isolés est croissante depuis ces dernières années. Par ailleurs, la nécessité de réserver des logements dédiés aux personnes vulnérables - notamment les femmes réfugiées victimes de violences ou de réfugiés en souffrance psychique - est une contrainte maîtrisée avec le maintien des capacités d'accueil. Enfin, les dispositifs dédiés à la réinstallation ont poursuivi l'intermédiation locative avec le recours au bail glissant ; mais également en recherchant de nouveaux leviers pour les jeunes réinstallés de moins de 25 ans.

L'essor d'une prestation d'accueil de jour : « le Café des réfugiés »

Deux ans après la mise en place de l'espace « Café des réfugiés » à Paris, le défi a été de continuer à faire face au succès de cette formule dans un contexte francilien toujours pressurisé par la présence de réfugiés non accompagnés et le plus souvent en errance résidentielle, mais aussi d'adapter son fonctionnement face à la crise sanitaire et ses effets. Cet espace a permis de faciliter et résoudre des complexités administratives liées à l'accès aux droits ou à l'insertion socio-professionnels. Ainsi, 1 000 passages ont été enregistrés, et ce, malgré la crise sanitaire. La première phase de confinement a contraint à la fermeture du dispositif et à fonctionner en mode dégradé au-delà de cette période. Plus que jamais, cet espace a joué un rôle de facilitateur de lien social et d'intermédiaire entre les différentes institutions.

Le travail en réseau et le partenariat

Le travail en réseau et le partenariat sont des axes importants afin d'élargir le champ des possibles pour le public bénéficiaire de nos actions. Il s'effectue soit dans le cadre du travail quotidien en proximité par les chargés d'insertion, soit par l'expérimentation ou la mise en place de conventions. Les bénéficiaires d'une protection internationale sont frappés par un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale, en particulier ceux de moins de 25 ans, qui constituent une préoccupation majeure aujourd'hui.

À cet effet, France terre d'asile s'est attachée à développer ses actions en matière d'accès à la formation professionnelle et à la sensibilisation et l'information auprès des entreprises. Ces actions sont complétées par des expérimentations permettant de développer de nouvelles réponses pour l'accès à l'emploi. Les diverses collaborations développées à l'échelle nationale dans le champ de l'accès à l'emploi (Starbucks, Face, Sodexo, missions locales, etc.) et de la formation (FAFIH, Afpa, Aftral, etc.), ont permis de diffuser au réseau insertion 341 offres d'emploi et 448 places de formation.

En 2020, le programme d'insertion par la mobilité géographique nommé Clef de France a continué à proposer à des bénéficiaires de la protection internationale, majoritairement franciliens, de bénéficier d'un accompagnement afin de s'installer sur des territoires offrant un cadre de vie réunissant les conditions de leur intégration. Cet accompagnement et les partenariats développés par les équipes en Île-de-France et en régions ont permis à 248 personnes, soit 120 ménages de quitter leur premier lieu d'installation (souvent précaire) pour s'installer de façon pérenne dans un nouvel environnement.

L'expansion du programme de parrainage citoyen « Duos de demain »

Le programme, qui bénéficie du soutien financier du ministère de l'Intérieur depuis 2018, permet la mise en relation entre des personnes bénéficiaires d'une protection internationale et des citoyens français afin de favoriser le lien social. En 2020, ce sont 198 duos qui ont vu le jour. L'année a été marquée par l'expérimentation de la mise en relation dématérialisée ainsi que la création d'une boîte à idées afin de favoriser le partage d'actions culturelles, sportives, de loisirs et colinéaires entre duos via l'usage numérique. **Depuis le début de l'opération, 1 079 personnes réfugiées ont bénéficié de ce programme.**

L'appui technique, pédagogique et l'animation du réseau insertion

En 2020, 376 réponses à des demandes d'appui juridique ont été envoyées par l'équipe du programme « Reloref », soit une diminution de 14 % (440 mails en 2019), une baisse relative liée à l'impact de la crise sanitaire sur les démarches administratives.

La répartition entre sollicitations internes et externes a sensiblement évolué. En 2019, 61 % des demandes d'appui provenaient du réseau insertion de France terre d'asile, contre 56 % en 2020. À l'inverse, le nombre de demandes d'appui en provenance de l'extérieur a légèrement augmenté passant de 40 % en 2019 à 44 % en 2020.

En mai 2020, un guide de l'accompagnement à distance « Accompagner à distance, outils et pratiques en situation de crise majeure » a été produit à destination des professionnels accompagnant des BPI au sein de France terre d'asile. Cet outil a été mis à jour et augmenté en novembre 2020.

Promotion de l'accès à la santé

France terre d'asile a remporté un appel à projet permettant de mettre en œuvre une nouvelle action dénommée « Parcours Santé des Réfugiés » (PS'R). Ce projet consiste à mettre en œuvre des actions de formation de professionnels à la promotion de la santé, la conception et l'animation d'ateliers thématiques pour les usagers, la mise en place d'interventions d'allers-vers et le recours à l'interprétariat médical.

L'année 2020 a par ailleurs été marquée par le souci de mettre en place sur les territoires confrontés au phénomène de désert médical, des cellules faisant intervenir des professionnels de la santé mentale auprès des réfugiés en situation de vulnérabilité. Deux projets expérimentaux ont ainsi été mis en place.

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

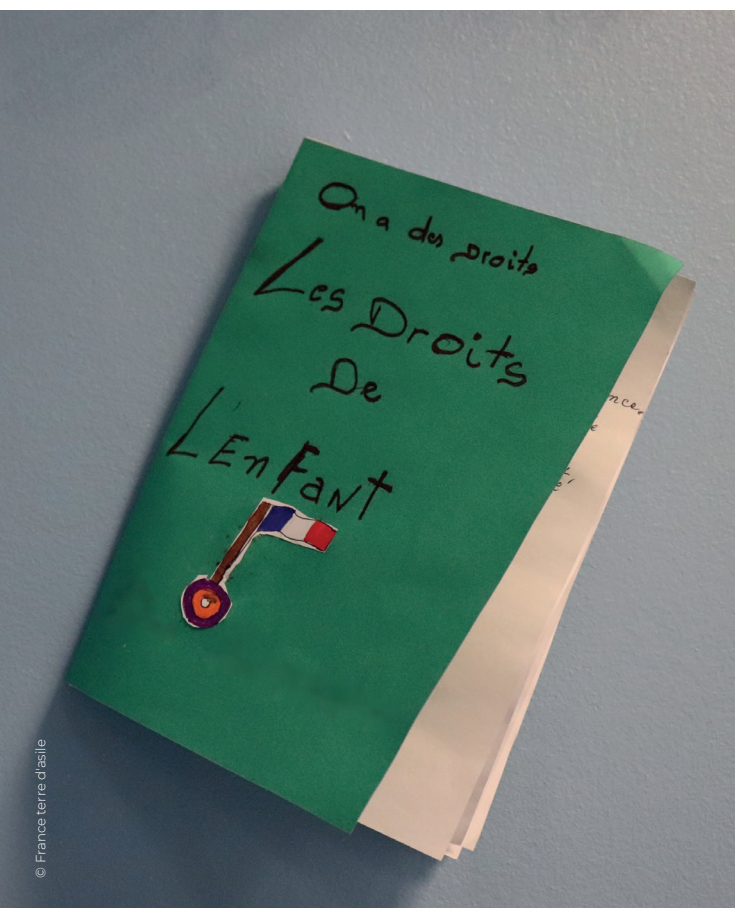
Depuis la création de son premier Centre d'accueil et d'orientation des mineurs isolés demandeurs d'asile (Caomida) à Boissy Saint-Léger en 1999, le travail de France terre d'asile auprès des mineurs isolés étrangers n'a cessé de se développer et de se professionnaliser pour prendre en charge un nombre croissant de jeunes et mieux répondre à leurs besoins. Aujourd'hui, les activités de l'association vont des maraudes à la mise à l'abri, et de l'évaluation sociale à la prise en charge pérenne en vue de l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes.

Données consolidées des dispositifs de protection des mineurs isolés étrangers

En 2020, **7 375 jeunes*** ont été accueillis dans les **19 établissements** pour mineurs isolés étrangers de France terre d'asile répartis dans **cinq départements**.

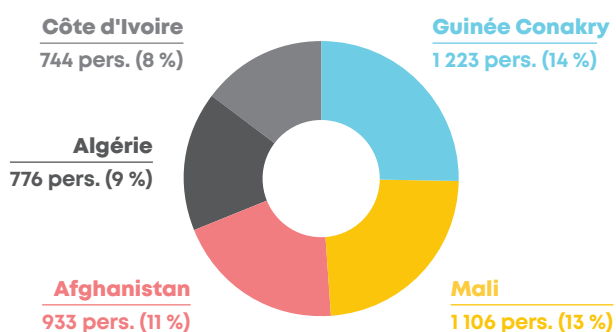
Missions	Nombre de jeunes accueillis sur l'année
Mise à l'abri	6 055
Évaluation de la minorité et de l'isolement	1 414
Prise en charge provisoire	526
Prise en charge pérenne	794

* Le calcul n'inclut pas les jeunes évalués déjà comptés dans la mise à l'abri



Toutes activités confondues, les jeunes accueillis dans nos dispositifs sont très majoritairement des garçons (95 %), principalement âgés de 15 à 17 ans (89 %).

Les 5 principaux pays d'origine



L'activité des dispositifs de protection des mineurs isolés étrangers

Le repérage, l'information et la mise à l'abri d'urgence

France terre d'asile a pour mission la mise à l'abri d'urgence des jeunes isolés étrangers dans deux départements (Pas-de-Calais et Paris). Cette première étape consiste à repérer, informer, et accueillir les jeunes en errance et vulnérables, qu'ils soient ou non en demande de protection au titre de l'enfance en danger.

France terre d'asile est également chargée de la mise à l'abri des jeunes en cours d'évaluation de la minorité et de l'isolement dans quatre départements (Paris, Val-de-Marne, Pas-de-Calais et le Calvados).

En 2020, **6 055 jeunes isolés étrangers**, en majorité des garçons âgés de 16 ans (en attente de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement ou non), **ont bénéficié d'une mise à l'abri** dans nos établissements. Ce chiffre a chuté de 35 % par rapport à 2019, en raison de la baisse du nombre de mineurs isolés étrangers primo-arrivants due aux conséquences de la crise sanitaire.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement

La mission d'évaluation de la minorité et de l'isolement à travers l'évaluation sociale est confiée à France terre d'asile par les conseils départementaux de quatre départements (Calvados, Pas-de-Calais, Somme et Val-de-Marne).

Ce sont **1 414 jeunes** qui ont été évalués en 2020 par les équipes de France terre d'asile, dont 71 % dans notre dispositif du Val-de-Marne. Les conséquences de la pandémie sur le nombre de mineurs isolés étrangers primo-arrivants a fait chuter le nombre d'évaluation de 56 % par rapport à l'année précédente.

L'accueil provisoire

France terre d'asile accompagne des mineurs placés dans l'attente d'une décision de justice définitive concernant leur prise en charge, au sein de trois structures d'hébergement provisoire (dont une spécialisée dans l'accueil des mineurs isolés étrangers les plus vulnérables), dans le département de Paris.

En 2020, **526 jeunes** ont été pris en charge par France terre d'asile dans le cadre de cet accueil provisoire. Ces jeunes, scolarisés pour 40 % d'entre eux au sein de l'Éducation nationale, les 60 % restants bénéficiant de cours de Français langue étrangère en classe interne, ont été accompagnés dans nos structures pendant 170 jours en moyenne.

L'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie

L'association accompagne des mineurs isolés étrangers au sein de structures d'hébergement pérenne, dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance et d'un accompagnement vers l'autonomie.

En 2020, **794 jeunes** ont été pris en charge dans l'ensemble des établissements d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de France terre d'asile.

Sur l'ensemble des jeunes sortis de nos structures à leur majorité, 78 % avaient obtenu un titre de séjour ou déposé une demande, 81 % avaient un contrat jeune majeur et 85 % étaient en formation ou en cours de professionnalisation, dont 43 % en formation à l'Éducation nationale, 35 % avec un contrat d'apprentissage et 7 % avec un contrat de travail.

Sur l'année, **237 contrats jeunes majeurs** ont été signés ou renouvelés.

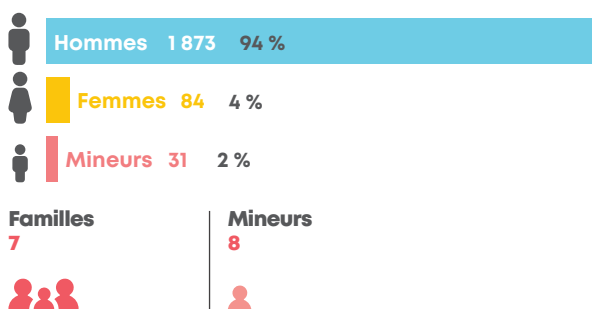
Suivi extérieur des jeunes majeurs

France terre d'asile accompagne également des jeunes en suivi extérieur après leur majorité, afin de poursuivre leur accompagnement vers l'autonomie. En 2020, ce sont 333 jeunes, hébergés principalement en logement autonome ou en foyer pour jeunes travailleurs, qui ont pu bénéficier d'un accompagnement juridique, administratif et social de la part de nos établissements.

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA)

Données consolidées

Répartition par genre des personnes retenues accompagnées



France terre d'asile assure dans le cadre d'un marché public une mission d'information et d'assistance administrative et juridique auprès des étrangers privés de libertés au sein des centres de rétention administrative (CRA). Ainsi, les équipes du Service d'aide aux étrangers retenus (Saer) interviennent au sein des CRA de Coquelles-Calais (62), Rouen-Oissel (76), Plaisir (78) et Palaiseau (91). Une équipe de 12 conseillers administratifs et juridiques, répartie entre ces 4 centres et un bureau de coordination à Paris, informent quotidiennement les étrangers retenus sur la procédure en rétention et les aident à exercer leurs droits. Les juristes préparent notamment l'introduction de recours contre le placement en rétention et les mesures d'éloignement, et aident les personnes retenues à introduire leur demande d'asile quand ils le souhaitent.

En 2020, 2 003 personnes ont été enfermées dans ces quatre CRA, soit une diminution de 48 % par rapport à l'année 2019¹. Cette baisse significative s'explique essentiellement par la crise sanitaire de la Covid-19. En effet, certains CRA ont cessé leur activité pendant la

période du premier confinement national et le nombre de places maximum disponibles dans les centres a été réduit afin de favoriser le respect des gestes barrières et des distances. Près de 94 % de ces personnes ont pu être accompagnées par les juristes de France terre d'asile, soit 1 886 personnes et 5 822 actions (entretiens, recours, saisines...) ont été réalisées dans l'intérêt des étrangers retenus et à leur demande.

En raison de la crise sanitaire, les perspectives d'éloignement ont été fortement remises en cause, notamment en raison des restrictions aux franchissements de frontières prises par les différents États. Si le taux d'éloignement depuis ces quatre centres reste de 44 %, celui-ci se concentre essentiellement vers le territoire européen. Ainsi, parmi ces personnes éloignées, 31 % ont été éloignées vers un État membre de l'Union européenne, et 46 % vers l'Albanie.

Les Albanais restent, comme depuis plusieurs années, la première nationalité placée en CRA en 2020 (539 - 27 %) suivis des Algériens (196 - 10 %), des Marocains (120 - 6 %), des Tunisiens (111 - 5,5 %) et des Soudanais (83 - 4,1 %). Le nombre d'éloignements de ces personnes provenant de pays d'Afrique illustre parfaitement l'absence de perspectives d'éloignements actuellement puisque parmi ces quatre nationalités seulement six Tunisiens et un Soudanais ont pu être éloignés vers leurs pays d'origine depuis le début de la crise sanitaire en France. En conséquence, la durée moyenne de rétention a très sensiblement augmenté dans l'ensemble des 4 CRA : passant à 17 jours en 2020, contre 13,1 jours en 2019.

Mise en place de protocoles sanitaires

Pendant la période de confinement, les autorités administratives ont suspendu l'activité de certains CRA dans lesquels intervient France terre d'asile. Seul le CRA de Oissel est resté actif pendant cette période, et les équipes de France terre d'asile ont continué, via une permanence

¹ _ Ce chiffre se base sur les seules personnes entrées dans les CRA durant l'année 2021. Les années précédentes se basaient eux, sur les personnes effectivement présentes.



à distance, d'assurer la mission d'assistance administrative et juridique. À la réouverture de l'ensemble des CRA, lors de la seconde quinzaine de juin 2020, les juristes de l'association ont repris leur activité sur site, de façon ininterrompue depuis, dans le strict respect des mesures barrières.

Si l'administration a mis en place un protocole sanitaire (masques, gels, tests PCR...), son application varie en fonction des centres. Ainsi seul le CRA de Coquelles effectue des tests PCR systématiques lors de l'entrée des personnes. Également, si un cas positif à la Covid-19 a pu entraîner la mise en « septaine » du centre à certaines occasions, cela n'a pas toujours été le cas. Lors de cette réouverture, l'administration a fixé le taux d'occupation maximum des centres à 50 % afin de favoriser le respect des distances. Cependant, ce taux a progressivement augmenté, passant à 60 %, voire 70 % dans certains CRA. À partir du 6 octobre 2020 Le CRA de Plaisir a été réservé aux personnes retenues détectées positives à la Covid-19 dans d'autres CRA. Les personnes y effectuent une période de quatorzaine avant d'être « transférées » vers un autre centre une fois qu'elles ne sont plus contagieuses. 43 personnes positives à la Covid-19 ont ainsi été placées à Plaisir entre le 6 octobre et le 31 décembre 2020.

Cas positifs à la Covid-19 et cluster dans les CRA

Plusieurs cas positifs à la Covid-19 ont en effet été détectés dans les quatre centres dans lesquels intervient France terre d'asile. Un épisode de cluster a même été constaté en novembre 2020 à Coquelles pendant lequel 26 personnes a été transférée. Si la majorité de ces personnes ont été transférées vers le CRA de Plaisir, certaines sont restées en chambre d'isolement pendant plusieurs jours. Le CRA a été placé en « septaine » plus de deux semaines après le début des contaminations.

FRANCE TERRE D'ASILE EN TUNISIE

Depuis 2012, au sein de ses Maisons du droit et des migrations, à Tunis et à Sfax, Terre d'Asile Tunisie (TAT), section de France Terre d'Asile, fournit un accompagnement social et juridique aux migrants, organise des formations, des rencontres-débats et soutient l'implication de la société civile et des institutions sur les questions migratoires. Au fil des années, la structure Tunisienne s'est agrandie et gère désormais plusieurs projets importants sur plusieurs années avec des budgets de plus en plus conséquents, grâce à la confiance accordée par les bailleurs de fonds.



Adaptation à la situation sanitaire

L'année 2020 fut indéniablement une année difficile du fait de la crise sanitaire. Dès le mois de mars, un confinement général a été instauré en Tunisie. Tout au long de l'année, se sont succédées des périodes de normalité, de confinement partiel et de confinement total. En tenant compte du contexte sanitaire, la planification des activités a été révisée, et trois différents scénarios d'action ont été préparés pour s'adapter aux mesures de confinement. La stratégie globale de Terre d'Asile Tunisie de lutte contre la Covid-19 s'est articulée autour de plusieurs actions :

- Lutter contre la propagation du virus à travers des campagnes de communication, de sensibilisation et d'information téléphonique et sur les réseaux sociaux. Une rubrique dédiée aux mesures gouvernementales, a été créée sur la page Facebook et quotidiennement mise à jour (les messages ont été traduits en arabe et en français afin de permettre un meilleur accès à l'information).
- Une série de publications, accompagnées par des visuels, pour informer les migrants a été rédigée entre mars et avril : "Conséquences de la pandémie pour les migrants et initiatives solidaires" ; "Sensibilisation Covid-19 : numéros de téléphone et liens utiles" ; "Liste des initiatives solidaires à destination des migrants".

Lors du confinement total du printemps 2020, des mesures d'urgence ont notamment été prises pour adapter la prise en charge des bénéficiaires, souvent dans des situations précaires, qui ont été exacerbées par la situation sanitaire qui a bloquée l'activité du pays pendant des mois. Une action de collecte et distribution de kits d'hygiène, d'aide alimentaire et aide financière a été déclenchée dès le printemps pour permettre un paiement de loyers pour les personnes menacées d'expulsion. Une permanence téléphonique a été mise en place pour répondre aux besoins les plus urgents notamment à travers des entretiens à distance et des actions de terrain de l'équipe protection.

À partir de juin 2020, le confinement total a laissé place à une série de mesures gouvernementales moins restrictives, notamment l'instauration d'un couvre-feu, l'interdiction de déplacement entre les régions, et le respect des règles de distanciation sociale. Par conséquent, depuis juin, la permanence n'accueille des entretiens physiques que sur rendez-vous, privilégiant les entretiens à distance lorsqu'ils sont possibles.

Les activités de Terre d'Asile Tunisie en 2020

Les permanences d'accueil

Le cœur des activités conduites en Tunisie repose sur la prise en charge juridique et sociale des migrants. Cette prise en charge se fait principalement à travers

les permanences de Tunis et à Sfax. Les permanences sont le premier point d'entrée des migrants pour solliciter l'assistance de Terre d'Asile Tunisie. En 2020, les permanences ont accompagné **660** nouveaux bénéficiaires dont **299 hommes, 360 femmes et 1 personne transgenre**. Parmi ces bénéficiaires, pas moins de **27 nationalités** sont représentées, avec une grande majorité originaire de Côte d'Ivoire, à savoir **477**. Lors des entretiens avec les bénéficiaires, les coordinateurs sociaux et juridiques identifient un ou plusieurs besoins qui seront adressés. Parmi les besoins qui sont le plus souvent identifiés, on trouve notamment : l'aide alimentaire (257), l'assistance sociale (136), titres de séjour (80), soupçons de traite (24), une demande d'hébergement d'urgence (23), etc. Comparé aux chiffres de 2019 de la permanence qui s'élevaient à plus de 900 nouveaux bénéficiaires, on constate une baisse de fréquentation de près d'un tiers qui peut être expliquée par la fermeture des permanences lors du confinement général ou encore par les limitations de déplacements.

Les informations collectives

Beaucoup de migrants n'ont pas conscience de leurs droits. C'est pour cela que Terre d'Asile Tunisie (TAT) a pensé les informations collectives dans une approche proactive, pour aller vers les migrants. Ce sont des sessions de sensibilisation et d'information juridique destinées aux migrants n'ayant pas toujours accès à l'information sur leurs droits ou sur les acteurs pouvant les accompagner. En octobre et novembre 2020, trois sessions informations collectives ont été organisées, dans le Grand Tunis et à Sfax, en partenariat avec les relais migration et les partenaires associatifs et institutionnels tels que le Croissant Rouge, Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), Haut-Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR), ou encore Médecins du Monde. Animées par des juristes de TAT et des partenaires, ces sessions permettent aux bénéficiaires de poser des questions sur des thématiques spécifiques et partager leurs expériences d'un côté, mais aussi à l'équipe de détecter des besoins non-identifiés auparavant.

Projets clôturés en 2020 :

PAD – Points Anti-Discrimination

Malgré l'évolution du cadre législatif en Tunisie, les discriminations vis-à-vis des personnes migrantes persistent et s'intensifient, notamment pendant la crise de la Covid-19. Pour lutter contre les discriminations subies par les personnes migrantes et pour pouvoir contribuer à une meilleure prise en charge de celles-ci, Terre d'Asile Tunisie a pris part, avec 8 autres associations de la société civile tunisienne, au projet des « Points Anti-Discrimination » (PAD) inscrit dans le programme « Pour la Consolidation des Capacités de la Société Civile Tunisienne dans la Lutte Contre les Formes de Discrimination » soutenu par l'Union Européenne et mis en œuvre par Minority Rights



Group et Damj. Les objectifs du projet étaient d'offrir assistance et protection aux victimes, de documenter les cas recensés, de sensibiliser les acteurs locaux et de renforcer les capacités des acteurs de la société civile. Parmi les personnes accompagnées dans les permanences de TAT, l'équipe de protection à Tunis et à Sfax a collecté **80 cas** de discrimination représentant 11 % du total. La majorité des cas correspond à des discriminations raciales vécues sur le lieu de travail ou dans leur quartier de résidence.

Projet PMGTS 3 - Plateformes d'assistance aux migrants dans le Grand Tunis et la région de Sfax 3

Le 30 juin 2020 a marqué la fin du projet PMGTS 3 dont la 3^{ème} et dernière phase avait été initiée en juin 2018 grâce au soutien financier de la Coopération suisse. Dans le cadre du projet, Terre d'Asile Tunisie a continué ses activités d'assistance aux migrants et de renforcement de capacités des différents acteurs sur la thématique migratoire ainsi que la mise en place d'un dispositif de référencement. La signature de ce projet a permis d'assurer une continuité avec les deux premières phases, en maintenant les activités d'accueil des migrants à Tunis, mais aussi de développer une permanence d'accueil à Sfax. Au terme de ce projet, plusieurs volets ont été consolidés : augmentation du nombre d'avocats conventionnés membres du réseau de Terre d'Asile Tunisie et du dispositif de

référencement ; mise en place d'un hébergement d'urgence ; appui de projets d'entrepreneuriat portés par des migrants et des associations locales.

Un Colloque international et un séminaire d'échange régional des bonnes pratiques ont été organisés les 25 et 26 juin 2020 en ligne, via l'application Zoom, sur la thématique "Enfance et migration dans la région du Maghreb : entre assistance et solutions durables". Organisées en partenariat avec l'Association Tunisienne pour la Défense des Droits des Enfants (ATDDE), ces deux journées avaient pour objectifs de dresser un état des lieux du phénomène de la migration des mineurs (accompagnés et non accompagnés) dans la région du Maghreb afin de renforcer la connaissance sur leurs vulnérabilités et leurs besoins, et d'améliorer les services d'assistance et d'intégration pour y répondre.

Le caractère régional du séminaire visait également à promouvoir une réflexion ouverte et continue sur les possibilités de coordination régionale pour un meilleur impact au niveau national. Cet événement a permis de réunir plusieurs organisations internationales, agences des Nations unies, chercheurs, professionnels du droit, associations communautaires, venant entre autres de France, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Côte d'Ivoire et Sénégal.

Projets débutés en 2020 :

Improve the living conditions of migrant children in Tunisia

Deux ateliers organisés au courant de l'année 2020, ont permis d'identifier plusieurs problématiques récurrentes et de formuler des recommandations pour les adresser. L'enregistrement des nouveau-nés, dont les parents sont migrants, sur les registres d'État civil tunisien est l'une des problématiques les plus courantes pour laquelle les bénéficiaires viennent consulter les équipes juridiques de Terre d'Asile Tunisie (15 demandes formulées). Par conséquent, une campagne d'enregistrement a été lancée à travers une subvention de Save the Children qui a permis de financer les honoraires d'un groupe d'avocats pour procéder à l'enregistrement des nouveau-nés dont les parents sont migrants auprès des mairies afin de faciliter l'accès aux droits, notamment aux soins.

Campagne de plaidoyer pour la lutte contre la rétention arbitraire des migrants au centre Ouardia

Une campagne de plaidoyer pour la libération des migrants en rétention a été menée en collaboration avec les partenaires de la société civile en Tunisie, tels que l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), Avocats Sans Frontières (ASF), et le Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES), suite à la diffusion, début avril, d'une vidéo prise à l'intérieur du centre El Ouardia, mettant en lumière les conditions de détention désastreuses.

Terre d'Asile Tunisie suivait déjà de près la question problématique de la détention, surtout pendant la crise de la Covid-19. Plusieurs communiqués de presse ont été publiés et appelaient à la libération des personnes migrantes détenues durant la pandémie de Covid-19. L'association a également continué d'organiser des entretiens avec les personnes en rétention pour trouver des alternatives d'hébergement et, dans l'urgence, délivrer des kits d'hygiène. Une action juridique a été menée conjointement devant le Tribunal Administratif pour faire une demande d'urgence d'annulation des décisions administratives de mise en rétention arbitraire pour 22 migrants rencontrés par TAT lors d'entretiens à Ouardia.

ADPEV – Accès aux Droits des Personnes Etrangères Vulnérables

Ce projet d'un an, co-financé par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne a débuté le 1^{er} juillet 2020. Il vise à renforcer l'accompagnement juridique des migrants en Tunisie, notamment via la mise en place de permanences juridiques à Tunis et à Sfax, et de permanences mobiles à Médenine et Sousse, dans un but de décentraliser l'accès aux droits en déployant des points d'information sur une plus grande zone géographique ne se limitant pas à la capitale. Il vise également à développer l'information des migrants sur leurs droits.

ACMALS - Améliorer la Coordination de la Migration par les Acteurs Locaux à Sfax

ACMALS est un projet d'un an lancé en juin 2020 et financé par International Center for Migration and Development (ICMPD) dans le cadre de leur projet Mediterranean City to City Migration (MC2CM) co-financé par l'Union européenne, réalisé en partenariat avec la municipalité de Sfax. L'objectif du projet est de renforcer la gouvernance municipale sur les questions migratoires. Parmi les activités proposées, une première formation a été organisée le 26 septembre 2020 en partenariat avec les municipalités de Sfax, Gremda et El Ain qui a réuni 16 acteurs locaux et lors de laquelle ont été abordés des sujets tels que le contexte géopolitique de la migration, les profils des migrants et le cadre juridique de la migration en Tunisie. Deux groupes de travail ont également été organisés dans le but de rapprocher les autorités locales, les administrations et les membres de la société civile active dans le domaine de la migration.

PAAIP - Programme d'appui à l'autonomisation et à l'inclusion des populations

Ce projet financé par l'Union européenne a été lancé le 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 30 mois. L'objectif est d'œuvrer pour l'autonomisation économique et sociale des populations migrantes en Tunisie à travers des activités de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et d'assistance directe. Le projet est mis en œuvre avec CEFA Tunisie. Grâce à ce projet, TAT poursuit son travail d'accompagnement juridique et social dans ses permanences de Tunis et Sfax et a déployé des guichets d'information temporaires dans le sud du pays (Zarzis et Medenine). Un ensemble d'aides d'urgence a été octroyée à l'aide de ce projet, notamment la distribution de 266 kits d'hygiène, 6 kits alimentaires, une aide en cash d'une valeur totale de 24 940 DT et un hébergement d'urgence pendant 301 nuitées pour 6 personnes.

Le projet inclut également un financement en cascade de projets d'OSC dont l'appel à soumission a été lancé en novembre 2020 et des formations pour ces mêmes organisations.

LE CENTRE DE FORMATION

La pandémie de Covid-19 a constitué une épreuve inédite qui a mis le centre de formation devant un challenge sans précédent : comment continuer à former sans se réunir et comment mobiliser des stagiaires sous contraintes sanitaires sévères, durables à l'évolution incertaine ?

L'équipe administrative et pédagogique a décidé d'appliquer la méthode « Learning by doing ». Formation après formation, le travail acharné sur l'ingénierie pédagogique a permis d'adapter les contenus aux outils à distance tout en maintenant l'interactivité et les échanges avec les pairs, si importants pour la formation professionnelle.

Les intervenants ont redoublé d'efforts et de ressources pour maintenir l'attention des stagiaires dont certains appréciaient la possibilité de choisir l'endroit où se connecter pour suivre la formation sans se déplacer.

Une permanence téléphonique a sécurisé les connexions le jour de la formation et l'information régulière à destination des stagiaires a minimisé la rupture numérique dans un secteur très attaché à la communication en présentiel.

Cette agilité collective a permis de faire face à l'absence totale de stagiaires lors du premier confinement puis d'amorcer et mettre en place des solutions adaptées au

contexte du travail à distance pour maintenir le niveau global d'activités à un niveau honorable, à savoir :

- 1 319 personnes formées dont 756 provenant de France terre d'asile ce qui représente 57 %
- 110 sessions dispensées dont 70 à distance soit 59 % des formations
- 6 369 heures de formation réalisées
- Ces chiffres traduisent une baisse de 30 % par rapport à 2019.

À noter que 62 % du chiffre d'affaire a été réalisé en 3 mois : entre septembre et décembre avec 4 salariés permanents et la mobilisation de 34 formateurs intervenus sur l'année.

Les formateurs de France terre d'asile

L'expertise au service des stagiaires.

Les formateurs ont de nouveau été sélectionnés pour leur expertise reconnue dans leur univers d'intervention. Maîtrisant la pédagogie pour adultes, ils sont engagés dans le partage de leurs connaissances pour contribuer à la montée en compétences des professionnels qui accompagnent, accueillent et hébergent nos différents publics. Ils partagent les valeurs fondatrices de l'association et garantissent la qualité des formations à chaque session.

Top 10 des formations en 2020

N°	INTITULÉ FORMATION
1	Prise en charge et accompagnement des mineurs non accompagnés
2	Les fondamentaux du droit des étrangers
3	Aide aux dossiers niveau I - la procédure Ofpra
4	Psychotraumatismes chez les réfugiés
5	La distance professionnelle dans le travail social
6	Comprendre et prévenir les violences dans le travail social
7	Les droits des bénéficiaires d'une protection internationale
8	Les fondamentaux du droit d'asile
9	Mener l'entretien de récit de vie avec un demandeur d'asile souffrant de psychotraumatisme
10	Le travail social en situation interculturelle

Formations inter-organismes

Ces formations sont ouvertes pour tous dans le respect des prérequis et programmées pour l'année. Elles sont dispensées dans les locaux du centre de formation ou à distance. Elles ont représenté 66 sessions en 2020, soit 56 % de l'ensemble, en faveur de 648 stagiaires

Formations intra-organismes

Ces formations sont destinées à des clients spécifiques, dans les lieux et aux dates de leurs choix. Le contenu de ces formations intra peut être identique aux formations du catalogue (Inter) ou être adapté en fonction des besoins de formation exprimés par ces clients. Elles peuvent également bénéficier d'une création pédagogique à la carte.

Pour 2020, 44 sessions ont été dispensées en faveur de 671 stagiaires dont 112 dans le cadre d'une formation e-learning spécialement conçue pour les gestes barrières liées à la prévention de la Covid-19.

Ce bilan 2020 - malgré un repli contenu de l'activité - reste encourageant dans un contexte exceptionnellement difficile et contraint : il met en valeur l'intelligence collective des parties prenantes, la qualité des formateurs ainsi que la fidélité des clients et des stagiaires.

L'année 2020 a également vu le Centre être sollicité par la demande interne par l'intermédiaire des entretiens professionnels initiés par les ressources humaines : c'est la démonstration que le Centre doit être au cœur des politiques RH d'attractivité et de fidélisation et jouer un rôle majeur dans la montée en compétences de nos équipes internes et la mise en valeur de nos expertises internes.

Plus que jamais la capacité d'adaptation de son organisation, l'agilité dans l'offre et les méthodes pédagogiques, la reconnaissance de l'expertise interne de l'association, l'émergence de thématiques nouvelles et innovantes sont les clés pour rendre le Centre toujours plus attractif et assurer son succès financier sur le long terme.





L'association France terre d'asile



02.

L'HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

« DE LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE ET DU DROIT
DES ÉTRANGERS »

France terre d'asile a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'Homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux réfugiés qui affluent au gré de l'actualité.

1971-1980 : La mise en place de l'action de France terre d'asile et du dispositif national d'accueil

Lors du coup d'État au Chili de septembre 1973, France terre d'asile se mobilise et propose à des associations de se regrouper au sein d'un comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili qui permettra de rassembler plus de 25 associations et groupements pendant plus de deux ans. Dans ce même temps, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'accueil au titre de l'aide sociale dans les centres provisoires d'hébergement (CPH). De nombreuses nationalités d'Amérique latine sont dénombrées parmi ces arrivées officielles auxquelles s'ajoutent les arrivées spontanées. Fin 1974, ce sont près de 30 CPH qui ont été mobilisés ou créés pour l'accueil de ces populations.

Ayant prouvé ses compétences dans le domaine de l'accueil d'urgence, France terre d'asile est missionnée en 1975 pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires, l'accueil des nombreux réfugiés provenant de l'Asie du Sud-Est. France terre d'asile se voit confier la responsabilité des centres de transit, de la prospection en vue de l'ouverture des centres d'hébergement et du contrôle du processus de première insertion. De mai 1975 à la fin février 1980, 63 056 réfugiés originaires pour la presque totalité des trois pays de l'ancienne Indochine sont accueillis officiellement en France.

Ces deux missions ont permis de renforcer le rôle de coordinatrice et la position de médiateur privilégié de France terre d'asile avec le gouvernement durant cette période de mise en place du dispositif national d'accueil (DNA), dont la gestion lui est confiée.

Création de l'association France terre d'asile

Organisation de l'accueil des réfugiés du Chili fuyant la dictature, aux côtés de 25 autres associations

Mission de coordination de l'accueil des réfugiés provenant d'Asie du Sud-Est aux côtés d'autres structures partenaires

France terre d'asile se voit confier la gestion du dispositif national d'accueil (DNA)

1971

1973

1975

1980

1980-1998 : France terre d'asile au cœur de la réorganisation du dispositif national d'accueil

En 1990, France terre d'asile gère depuis plus de 10 ans le dispositif national d'accueil et tient toujours le secrétariat de la Commission nationale d'admission. Cette commission a pour objet de répartir les réfugiés des centres de transit vers les CPH. Impliquée très fortement dans la Commission de sauvegarde du droit d'asile, France terre d'asile milite pour que la France respecte ses obligations en matière d'asile. Cet engagement de l'État nécessite impérativement qu'il se constitue partie prenante dans l'organisation et le financement d'un dispositif d'accueil permettant de pérenniser une action qui ne pourrait l'être si elle dépendait uniquement des dons.

En 1991, le gouvernement scinde le DNA en deux et retire le droit au travail aux demandeurs d'asile. Les structures existantes vont ainsi transformer leur statut en CPH réservés aux réfugiés ou en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le dispositif tel que nous le connaissons actuellement se constitue donc à cette période ainsi que la définition du statut de demandeur d'asile. Le Cada France terre d'asile de Créteil ouvre ses portes en 1991 et conserve en parallèle son activité de transit. En 1993, un CPH d'une capacité de 50 places s'ajoute aux activités de l'établissement. En 1995, France terre d'asile ouvre un deuxième Cada dans la commune de Senlis.

Contrairement à ce que le gouvernement pensait, la demande d'asile, qui avait fortement augmenté en 1990-1991, chute spectaculairement entre 1992 et 1996 pour se stabiliser, en 1997, à 17 000 demandes. Cependant, à la fin de la décennie, la crise des Balkans et l'intervention de l'Otan vont entraîner le déplacement de centaines de milliers de réfugiés aux portes de l'Union européenne. Les demandes d'asile repartent à la hausse dans toute l'Europe.

1998-2006 : La nationalisation du secteur de l'asile et l'influence croissante de l'Union européenne

En mars 1999, le dispositif national d'accueil compte 63 Cada dont deux centres de transit et 28 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français, pour une capacité d'environ 4 000 places. Il est insuffisant pour faire face à plus de 30 000 demandes d'asile annuelles.

Pendant ce temps, France terre d'asile se mobilise fortement en faveur des mineurs isolés demandeurs d'asile dont les flux augmentent en 1996-1997. France terre d'asile travaille alors activement sur cette nouvelle problématique et fonde, en 1999, le Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile en France. Par ailleurs, donner un contenu social au droit d'asile a toujours été une préoccupation de France terre d'asile. Avec la création du département Intégration, c'est une action concrète en faveur des réfugiés et des migrants de droit qui est entreprise avec la mise en place de dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, à la mobilité géographique et professionnelle.

Les équilibres négociés durant les années 1980 et la répartition des missions entre les associations intervenant sur le champ de l'asile sont questionnés dès 2000 et imposent une modification du fonctionnement des organisations. France terre d'asile se professionnalise tout en conservant sa fonction de porte-voix des exilés. L'association entreprend également une politique d'implantation en province. Entre 2001 et 2006, France terre d'asile ouvre 26 structures sur l'ensemble du territoire.

Fin 2003, la mission d'animation et de coordination du DNA que France terre d'asile assumait depuis 30 ans est transférée à l'Office des migrations internationales (OMI), aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Le ministère des Affaires sociales confie de nouvelles missions à France terre d'asile, portant principalement sur l'intégration des réfugiés. Entre 2003 et 2005, l'Union européenne adopte une série de directives et de règlements afin d'harmoniser l'exercice

Création du centre de formation de France terre d'asile

Élargissement des activités à l'intégration des réfugiés et à la protection des mineurs isolés étrangers (ouverture du Caomida)

Reprise par l'État de la mission de coordination du DNA

2001 - 2006 : Ouverture de 26 Cada sur le territoire national

1997

1999

2003

2006

du droit d'asile en Europe. Parallèlement, France terre d'asile renforce son action européenne, notamment par le biais du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), le principal réseau d'associations européennes d'aide aux réfugiés.

2006-2020 : La défense du secteur de l'asile et la diversification des activités de France terre d'asile

En 2007, le secteur de l'asile passe sous la seule autorité du ministère de l'Immigration. Le remaniement de novembre 2010 parachève un mouvement initié dès 2002 et transfère les questions d'asile au ministère de l'Intérieur. Au niveau local, la régionalisation du premier accueil des demandeurs d'asile et la réorganisation des services déconcentrés de l'État, en particulier la disparition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entraînent une grande confusion sur fond de réduction des crédits et de remise en question des missions des opérateurs de l'asile. De 2010 à 2014, le budget consacré en centre d'accueil par demandeur d'asile subit ainsi une coupe de 8 %. Sur cette période, moins d'un demandeur d'asile sur deux est hébergé.

Ce mouvement de plus grand contrôle des demandeurs d'asile se déroule dans un contexte européen où souffle le vent de la fermeture des frontières et de transfert de responsabilité vers les pays tiers. Les propositions de 2008 de la Commission européenne visant à la mise en place d'une procédure commune et d'un statut uniforme sont rejetées par les États membres, mise à part la création du bureau d'appui européen pour l'asile qui ouvre ses portes en 2011. Les négociations sur le « Paquet Asile » qui s'achèvent en 2013 consacrent indirectement la remise en cause du processus d'harmonisation des conditions d'exercice du droit d'asile dans l'Union européenne.

Face à la crise accrue de l'accueil, les autorités décident de lancer une réforme de l'asile de grande ampleur en 2013. Après une phase de consultation, le projet de loi est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2014. Si l'objectif est salubre, un doute persiste sur les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la future loi. Par ailleurs, l'acteur associatif, pilier du secteur de l'accueil depuis sa création, voit encore son rôle réduit au profit des opérateurs étatiques : Ofii et Ofpra.

Dans ce contexte, France terre d'asile œuvre à la défense du secteur de l'asile afin de préserver la finalité première de cette politique publique : la protection des réfugiés. Parallèlement, elle continue de diversifier son champ d'action. Elle renforce son activité auprès des mineurs isolés étrangers en participant au dispositif parisien de mise à l'abri et d'orientation et en créant des services d'accueil de ces mineurs en Île-de-France et en province. À partir de 2008, France terre d'asile participe activement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés accueillis en France par le biais de programmes de réinstallation. Depuis le 1^{er} janvier 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative, aux côtés de cinq autres associations, en vue de garantir l'exercice effectif des droits des étrangers retenus. Depuis 2012, France terre d'asile a ouvert une maison du droit et des migrations à Tunis visant à renforcer les capacités de la société civile tunisienne et à initier un dialogue avec les autorités.

La montée du populisme et du sentiment anti-immigré dans une Europe en crise politique, économique et morale constituent les principaux défis qui s'imposent aujourd'hui à France terre d'asile pour offrir aux réfugiés et aux migrants de droit des conditions d'accueil décentes. Il s'agit d'une page de l'histoire de l'asile et de la protection qui s'écrit et à laquelle France terre d'asile prendra toute sa part avec force, fidèle à l'état d'esprit de ses fondateurs.

Création d'une direction de l'Intégration des réfugiés et d'une direction de la Protection des MIE renforçant la coordination des actions en faveur de ces publics

Début de l'intervention en centres de rétention administrative

Ouverture d'une section locale en Tunisie, Terre d'asile Tunisie

Création d'une Direction de l'urgence afin de répondre aux besoins croissants des primo-arrivants

Nouvelle Directrice générale, Delphine ROUILLEAULT

2008

2010

2012

2015

2020



LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

LA PROMOTION DU DROIT D'ASILE ET DU DROIT DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET EN EUROPE

France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile accueille, informe et oriente les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire, etc.). Elle leur apporte une aide administrative et sociale, du début de la procédure jusqu'à la détermination ou non de la qualité de réfugié. Elle accompagne les demandeurs d'asile qui sollicitent un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les assiste dans l'élaboration de leur demande. Par ailleurs, France terre d'asile soutient les primo-arrivants dans leurs premières démarches administratives par la délivrance d'une domiciliation postale, l'ouverture d'un compte postal en vue de recevoir l'allocation pour demandeurs d'asile, l'ouverture des droits pour l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi que l'ouverture des droits à la couverture médicale universelle (CMU).

L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS DANS DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

France terre d'asile gère dix structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) et plusieurs points d'information à destination des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que trente-trois centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Les demandeurs d'asile hébergés dans les Cada obtiennent une assistance sociale et juridique ainsi que des animations socioculturelles et un accompagnement vers la scolarisation pour les enfants. Les réfugiés et régularisés sont hébergés et accompagnés dans des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement socioprofessionnel.

LA CONDUITE DES PROJETS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile œuvre pour que la question de l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France soit partie prenante dans le droit d'asile.

L'ACCUEIL ET LA PROTECTION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

France terre d'asile gère dix-neuf dispositifs pour mineurs isolés. Ces dispositifs accueillent et apportent une aide spécifique liée à la demande d'asile et à la protection de l'enfance. À Paris, le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers regroupe cinq structures destinées à l'accueil, l'hébergement, l'évaluation des situations, l'accompagnement et l'orientation des mineurs isolés étrangers vers les services sociaux du département.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

France terre d'asile propose aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des professionnels confrontés aux problématiques migratoires des formations sur les différents aspects de l'accompagnement juridique, social et psychologique des demandeurs d'asile, ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés.

L'AIDE À L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES PLACÉES EN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

France terre d'asile assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centre de rétention administrative. Elle participe chaque année à la rédaction du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative avec les cinq autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.

LES INSTANCES AU 31 DÉCEMBRE 2020

En 2020, le bureau, s'est réuni à six reprises, en présence de Pierre HENRY, directeur général puis à quatre reprises en présence de Delphine ROUILLEAULT, directrice générale.

L'année 2020 a en effet été marquée par le départ à la retraite de Pierre HENRY, après 24 années passées à la tête de France terre d'asile. Une commission de recrutement composée de membres du conseil d'administration a entendu les différents candidats présélectionnés. À l'issue de ce processus et lors du conseil d'administration du 6 juin 2020, Delphine ROUILLEAULT a été nommée directrice générale et a pris ses fonctions le 1er septembre.

Dans la continuité des travaux engagés en 2019, le conseil d'administration a poursuivi sa réflexion via des réunions de travail dédiées à l'environnement de l'association et son avenir, dans le but d'identifier les grandes tendances d'évolution, à moyen et long terme, en France et dans le monde.

Sous l'impulsion du Président, plusieurs Commissions « plaidoyer » ont été organisées réunissant les membres du conseil d'administration volontaires afin de contribuer au travail de plaidoyer de l'association et en particulier pour discuter de nos positions sur le Pacte européen sur l'asile et l'immigration publié le 23 septembre 2020 par la Commission européenne.

Le 4 juillet 2020 s'est déroulée la 50^e assemblée générale, à l'issue de laquelle les rapports d'activités et financiers ont été adoptés à l'unanimité.

La composition des membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2020 était la suivante :

Conseil d'administration

Matthieu ANGOTTI
 Dominique ATTIAS
 Jacqueline BENASSAYAG
 Jacqueline COSTA-LASCOUX
 Georges DAGHER
 Luc DEREPA
 Romuald DZOMO
 Jean-Luc GONNEAU (Trésorier)
 Chantal JOURDAN
 Christine LACONDE
 Alain LE CLEAC'H
 Thierry LE ROY (Président)
 Alain MONOD (Secrétaire général)
 Nicole QUESTIAUX
 Agnès REBUFFEL
 Jacques RIBS (Président d'honneur)
 Paul ROLL
 Annie SNANOUDJ-VERBER
 Matthieu TARDIS
 Frédéric TIBERGHIE
 Catherine WIHTOL DE WENDEN
 Iradj ZIAI.

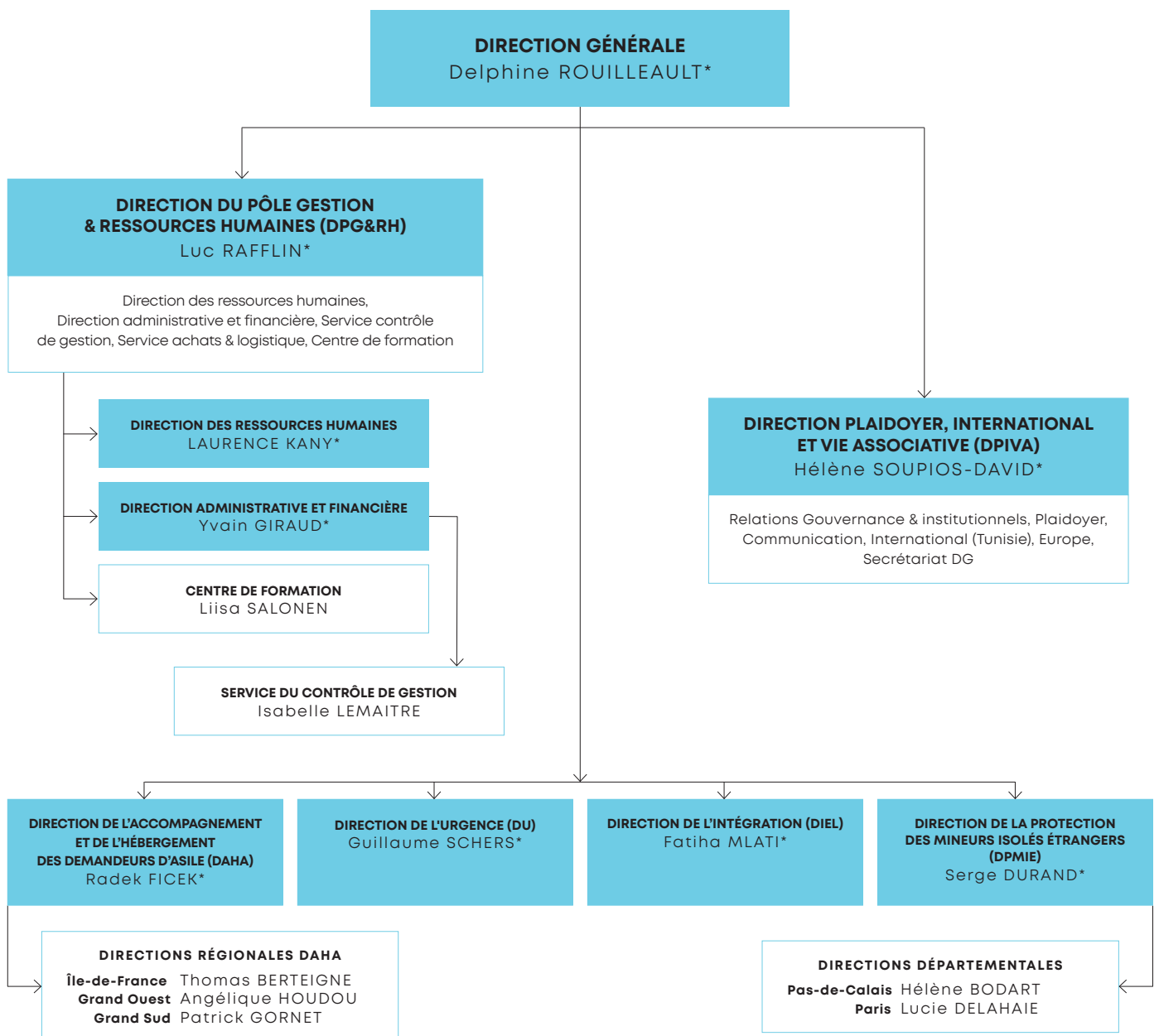
Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises sous la présidence de Thierry LE ROY.

Le bureau est pour sa part constitué des administrateurs suivants :

Jacqueline BENASSAYAG
 Jean-Luc GONNEAU (Trésorier)
 Thierry LE ROY (Président)
 Alain MONOD (Secrétaire général)
 Paul ROLL et Frédéric TIBERGHIE.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Actualisé à la date du 1^{er} juillet 2021



Le comité de direction exerce un rôle opérationnel d'application du projet associatif, des orientations et objectifs stratégiques définis par la Direction générale et les instances pour chacune des directions thématiques. Il est composé de la Directrice générale, du Directeur du pôle gestion et ressources humaines en charge des fonctions « supports » de l'association, de la Directrice plaidoyer, international et vie associative, du Directeur de l'accompagnement et hébergement des demandeurs d'asile, du Directeur de l'urgence, de la Directrice de l'intégration par l'emploi et le logement, du Directeur de la protection des mineurs isolés étrangers, de la Directrice des ressources humaines et du Directeur administratif et financier.

*Membres permanents du Codir



Les moyens



03.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de France terre d'asile ont connu pour la première fois depuis 2012 un léger repli en 2020 en termes d'effectifs physiques ou inscrits (tous contrats inclus hors stagiaires et formateurs occasionnels) passant de 1 110 à 1 097 salariés avec une centaine de mouvements de personnel (entrées + sorties tous contrats) en moins sur l'année (un peu plus de 1 000 en 2020).

Le pourcentage des cadres parmi la population salariée est en hausse ce qui reflète les besoins d'une présence managériale sur le terrain accru pour faire face aux aléas des activités et des relations humaines. La féminisation de l'association est en phase avec celle du secteur et se stabilise autour de 70 %.

Enfin la pérennisation des emplois se confirme année après année puisque le pourcentage de CDD a été réduit de plus de 6 points sur les 4 dernière années.

DONNÉES SOCIALES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total salariés inscrits au 31/12	695	858	965	1056	1 110	1 097
dont Cadres	98	111	127	135	157	157
dont Employés	597	747	838	921	953	940
dont CDI	584	718	816	928	993	991
dont CDD	111	140	149	128	117	106
Part des salariés en CDD - % des CDD/CDI en effectifs inscrits	16,0	16,3	15,3	12,1	10,5 %	9,7 %
Part Femmes / Hommes	71,90 %	70,90 %	71,00 %	69,50 %	69,28 %	69,92 %
Part Temps Partiel / Temps Plein	11,40 %	11,30 %	13,90 %	12,10 %	13,60 %	13,10 %

L'année 2020 a été marquée pour les ressources humaines par la profonde et soudaine crise sanitaire qui a demandé aux équipes de France terre d'asile beaucoup d'engagement sur le terrain et de solidarité envers nos usagers pour éviter toute rupture de service à leur égard avec la mise en place de plans de continuité d'activité (PCA) régulièrement révisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays et des instructions gouvernementales.

Parallèlement à la souplesse opérationnelle des organisations (recours fléchi au télétravail, réunions à distance,

réduction temporaire et cyclique des activités et services aux usagers...) la crise a nécessité une adaptation permanente de nos politiques en matière de protection santé des salariés (adoption des gestes barrières et de tout l'arsenal de prévention déployé pour faire face aux risques permanents de propagation de la Covid-19).

Cette situation a nourri le dialogue social en termes de consultations du CSE sur les mesures organisationnelles successives, sur la révision des DUERP pour ce qui concerne la prévention des risques physiques et psychosociaux, et en termes de négociations syndicales sur l'attribution d'une prime Covid en juillet 2020.



© France terre d'asile

L'année 2020 a été marquée également par le déploiement de la première phase de la démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sous forme de rédaction de 44 fiches Emplois Repères (ER) qui font état des activités des titulaires de ces emplois, des compétences et des domaines de connaissances requis pour exercer ces ER. Ces fiches qui ont donné lieu à une cartographie des emplois de l'association (ER cœur, ER supports, ER de management) permettent désormais à chacun de se situer et de découvrir ce qu'il faut qu'il acquiert ou démontrer ce qu'il aurait acquis pour pouvoir être promu ou faire acte de mobilité.

Ces identifications des compétences ont également permis de nourrir et déployer l'entretien professionnel auprès de 650 salariés (tous statuts) qui ont pu exprimer leurs souhaits de formation, de mobilité ou de promotion, ainsi que le bilan de carrière auprès de 250 salariés. Ces entretiens ont demandé une formation spécifique de l'ensemble de l'encadrement (plus de 110 managers) et le développement d'une application numérique pour faciliter la structuration de l'entretien, l'expression des souhaits d'évolution, et l'exploitation des réponses. Les souhaits de formation exprimés lors de ces entretiens permettent de réorienter les axes du plan de développement des compétences :

- Capitaliser sur les savoir-faire internes qui émanent de nos métiers cœurs en permettant à nos intervenants sociaux de renforcer leurs expertises opérationnelles ;
- Renforcer la professionnalisation de nos fonctions supports aux prises avec de multiples défis : croissance continues des activités, évolution des systèmes d'informations, modifications législatives en droit social ou en RGPD, émergence de nouvelles générations et profils de salariés, prévention des RPS, exigences des obligations liées aux marchés public et à la mise en concurrence... ;
- Former l'ensemble du management par un cycle triennal sur les multiples facettes de leur rôle, de leur savoir-faire opérationnel, sur les attitudes et comportements attendus. France terre d'asile facilite par ailleurs la promotion interne en soutenant (budgétairement, absence autorisée) annuellement plusieurs volontaires dans des formations de longue durée à vocation diplômantes ou certifiantes.

Enfin, l'année s'est soldée par un accord paritaire en termes de NAO (revalorisation du point, hausse de l'indemnité résidentielle en Ile-de-France, prime « Macron » de pouvoir d'achat).

LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DE FRANCE TERRE D'ASILE

En 2020, plus de 1 000 bénévoles motivés sont intervenus au côté de nos équipes. Cet appui contribue ainsi à la réalisation des missions et des objectifs de France terre d'asile : la défense du droit d'asile et l'accompagnement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Les actions proposées sont variées et vont du soutien scolaire aux cours de français en passant par l'interprétariat et la traduction, ou l'animation d'ateliers. L'engagement bénévole peut également prendre la forme particulière du parrainage citoyen. Engagés au quotidien, les bénévoles participent activement à l'objet social de l'association en apportant leurs compétences aux résidents, réfugiés et mineurs isolés étrangers de nos centres.



Refugiés et citoyens :
**confinés,
mais pas
isolés.**

Malgré le confinement, les rencontres et discussions de nos "Duos de demain" ont pu continuer à distance.

Les outils numériques au service du programme de parrainage

L'année 2020 a marqué un tournant pour le programme de parrainage en raison de la crise sanitaire, des nouvelles contraintes de déplacements et de la fermeture de la plupart des lieux de rencontre et de socialisation. L'enjeu principal a été de trouver de nouveaux moyens pour permettre le maintien des rencontres des duos et lutter contre l'isolement des réfugiés que les mesures sanitaires sont venues amplifier. De ce fait, il a rapidement été fait usage des outils numériques pour que les mises en relation puissent avoir lieu en période de confinement. Le besoin de lutter contre l'isolement a aussi provoqué la mobilisation de nombreux citoyens qui ont souhaité participer à l'opération. « Confinés, mais pas isolés » est devenue la phrase phare de l'opération et la dynamique mise en place a permis la création de nombreux duos dans l'ensemble de la France.

Les centres ainsi que les bénévoles se sont mobilisés pour maintenir le lien avec les usagers malgré la crise sanitaire. L'équipe du centre provisoire d'hébergement (CPH) de Rouen s'est organisée pour permettre de continuer l'apprentissage du français. Aidées par des bénévoles motivés, deux salariées ont coordonné l'organisation des cours de FLE par groupe de niveau. Pour ce faire, des plateformes de visio-conférence ont été expérimentées.

Zoom sur le bénévolat au Cada de la Manche

Le Cada de la Manche compte une trentaine de bénévoles, impliqués dans l'enseignement du français et l'animation. Malgré la crise sanitaire, le bilan annuel est positif. L'équipe de bénévoles a su s'adapter. Au sortir du premier confinement, la majorité des bénévoles a souhaité reprendre du service. Ainsi, des cours de français individuels respectant un protocole sanitaire strict ont pu être proposés, ainsi que des ateliers jardinage et un parcours pédagogique dans la ville de Saint-Lô. Des sorties en petits groupes, encadrées par des bénévoles et des salariés, ont été organisées pendant l'été (randonnées et visites culturelles). Durant le second confinement, les bénévoles se sont mobilisés pour faire de la conversation téléphonique mais aussi participer à des défis (cuisine, écriture, photographie).



LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

■ Contexte particulier de 2020

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation des comptes annuels de cet exercice 2020.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences tant en terme d'activité que de financement, ainsi que des incertitudes accrues sur les perspectives d'avenir.

De même, les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 ont eu des conséquences multiples sur la présentation des états financiers présentés jusqu'alors en respectant le CRC 99-01 désormais abrogé. Cette réforme, la plus importante de ces 30 dernières années, précise et modernise des dispositions spécifiques du droit comptable vis-à-vis de France terre d'asile et des associations.

Son application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, les principaux changements comptables sont les suivants :

1) Distinction entre subvention et concours publics :

Une subvention est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Elles sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un

compte de produits d'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante.

Les concours publics comprennent les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

2) Les fonds propres sont reclassés sous de nouveaux libellés.

Le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif du bilan sur une ligne spécifique.

3) Les fonds dédiés sont précisés et enregistrés en résultat d'exploitation.

4) Les provisions pour renouvellement d'immobilisations peuvent être intégrées aux fonds dédiés.

5) Les résultats antérieurs repris par les financeurs ne sont plus présentés dans le compte de résultat mais en annexe dans le résultat effectif.

Pour les besoins du comparatif, les comptes 2019 ont été présentés dans une colonne pro forma avec application des règles 2020 (colonne centrale du compte de résultat et passif bilan).

Bilan au 31/12/2020

<p>ACTIF IMMOBILISÉ</p> <p>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 624 K€</p> <p>IMMOBILISATIONS CORPORELLES 5 396 K€</p> <p>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 1 380 K€</p>	<p>FONDS ASSOCIATIFS</p> <p>21 663K€</p>
	<p>RÉSULTATS</p> <p>3 902 K€</p>
<p>ACTIF CIRCULANT</p> <p>CRÉANCES D'EXPLOITATION 12 777 K€</p> <p>COMPTES FINANCIERS 23 552 K€</p> <p>COMPTES DE RÉGULARISATION 815 K€</p>	<p>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</p> <p>5 132 K€</p>
	<p>DETTES</p> <p>13 529K€</p>
	<p>COMPTES DE RÉGULARISATION</p> <p>318 K€</p>

Compte de résultat 2020

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Réalisé	Exercice Précédent Norme ANC 2018-06	Exercice Précédent
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	103 725	100 334	103 839
II - CHARGES D'EXPLOITATION	99 928	100 259	100 325
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 796	75	3 514
III - PRODUITS FINANCIERS	5	13	13
IV - CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	5	13	13
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	3 801	88	5 161
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	186	174	174
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	84	179	179
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	102	-5	-5
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	103 915	100 521	104 026
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI	100 012	100 438	100 504
SOLDE INTERMÉDIAIRE	3 903	83	3 522
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	0	0	782
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0	0	119
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1	3	3
RÉSULTAT (Excédent ou déficit)	3 902	80	4 182

Analyse du compte de résultat 2020

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Dans la continuité des années précédentes, la croissance 2020 est supérieure à 2019 mais dans une moindre mesure, permettant à France terre d'asile une plus grande concentration sur la poursuite de ses activités pendant cette période de crise sanitaire, associée à une poursuite maîtrisée et adaptée de son développement.

De même, l'ordonnance 2020-313 du 25 mars relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux a permis à France terre d'asile de pérenniser ses financements sur l'année, malgré les conséquences des 2 confinements sur notre activité (fermeture des frontières, restriction des libertés de circulation, fermeture de certains services publics, etc.).

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement, constituée par les dotations aux établissements Cada et les dotations aux établissements mineurs et CPH de 70 124 K€, est en hausse de 2.54 %.

Le montant des subventions et participations, a connu une croissance à hauteur de 3.12 % en 2020, pour s'établir à 26 118 K€ (+790 K€).

En cumul, les comptes de dotations et de subventions ont augmenté de 2.70 % entre 2020 et 2019 (format ANC)

— Explications en page 61.

À contrario, l'ensemble des produits d'exploitation représente un montant global de 103 725 K€ en baisse de 115 K€ par rapport à 2019, soit une très légère diminution de 0.11 %. Montant en atténuation par rapport à 2019 et à l'évolution 2020 des DGF/Subventions, liée à la mise en place de la réglementation ANC sur les reprises de résultats antérieurs (fin de présentation en compte de résultat via un compte de classe 6 ou 7).

À titre indicatif, en retraitant les comptes annuels 2019 selon la nouvelle réglementation, les produits d'exploitations auraient une évolution, 2019-2020, de 3 400 K€ soit +3.38 %.

Les produits d'exploitation incluent également la reprise des provisions pour un montant 4 296 K€

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation représentent un montant global de 99 928 K€ en diminution de 0.40 % par rapport à 2019.

Sur cette évolution :

- Les achats et services extérieurs diminuent de 3.02 % (soit -1 345 € par rapport à 2019) malgré l'achat de 330 K€ d'équipement de protection supplémentaire, conséquence de la crise sanitaire et de la forte baisse sur le recours aux déplacements tant salariés que usagers ; ainsi qu'à un moindre recours aux prestataires extérieurs (personnel extérieur, interprétariat, etc.) ;
- Le compte de rémunération du personnel augmente de 2.50 % (+1 014 K€) et résulte des évolutions d'effectifs pour les dispositifs ouverts en 2019, et en année pleine sur 2020 (+57 salariés « équivalent temps plein » soit 5.31 %) ainsi qu'aux derniers accords NAO instituant une augmentation de la valeur du point et du versement de 2 primes (exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux), « Covid », pour les salariés en présentiel versée en août, et d'une autre « Pouvoir d'achat » versées en décembre 2020.

Les absences consécutives à la crise sanitaire sont venues compenser partiellement ces différentes augmentations.

- Le poste "Vie sociale" et « aides financières » est en baisse de 16.35 % dû essentiellement à une forte diminution (-35 %) des dépenses ayant trait à la partie « animation vie du centre » ainsi qu'à une réduction des pertes sur les dispositifs financés par le FAMI (255 K€ en 2019 contre 60 K€ en 2020). En effet, la crise sanitaire a entraîné d'importants retards sur l'avancement des audits du ministère de l'Intérieur de nos projets FAMI .
- Les comptes « Impôts et assimilés » sont en hausse de 2.70 %. La principale cause en est la régularisation du versement transport, cotisation patronale assise sur les rémunérations.

Les charges d'exploitation incluent également les dotations aux amortissements des immobilisations pour 2 607 K€ en augmentation de 320 K€, résultante de l'achat et la fourniture de PC portables, suite à la mise en place du télétravail à destination des salariés en capacité de l'effectuer.

À noter, le développement et la mise en place en 2020, du nouveau logiciel d'entretien professionnel, qui vient en complément du SIRH lancé en 2019.

LES PRODUITS FINANCIERS ET LES CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers représentent un montant de 5 K€ (en baisse par rapport à 2019 consécutifs à la continuité de la baisse des taux d'intérêts de la BCE dont le taux directeur est toujours négatif et à l'impossibilité d'effectuer des placements potentiellement à risques).

Il n'y a pas de charges financières, l'association n'ayant pas recours à l'emprunt, gage d'indépendance vis-à-vis des établissements financiers.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits exceptionnels s'élèvent à 186 K€, pour des charges exceptionnelles d'un montant de 84 K€. L'évolution 2020 des produits par rapport à 2019 reste faible (+12 K€). Les charges quant à elles, baissent suite à la réduction des cessions/mise au rebut de nos immobilisations (-101 K€) en 2020, conséquence une fois encore de la crise sanitaire.

Le résultat exceptionnel est de 102 K€.

LES FONDS DÉDIÉS

Suite à l'application de la réglementation ANC 2018-06 et 2019-04, les fonds dédiés sont désormais enregistrés en exploitation.

LE RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE

La réglementation nouvelle de présentation des comptes exclut les reprises d'excédents des années antérieures dans les produits du compte de résultat. En conséquence la comparaison des résultats de 2020 avec ceux de 2019 nécessite le retraitement des résultats de l'année 2019. Dans ces conditions le résultat de l'exercice 2020 présente un excédent de 3 902 K€ à comparer au résultat de 2019 excédentaire de 80 K€.

La prise en compte des excédents donne le résultat effectif global qui s'établit à +5 935 K€ pour l'exercice 2020 à comparer au résultat de + 4 182 K€ pour l'exercice 2019 €.

— Détails en page 66.

Analyse financière des activités de l'association

LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

L'activité opérationnelle de France terre d'asile est constituée de 6 activités qui se répartissent entre Gestion Contrôlée (Fonds propres avec droit de reprise) et Gestion Propre (Fonds propres sans droit de reprise).

Les 4 principales :

- **L'asile** qui regroupe l'accueil, l'information, l'hébergement des demandeurs d'asile en Cada (Centres d'accueil des demandeurs d'asile) ;
- **L'urgence** avec l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, les Spada, le Service d'aide aux étrangers retenus dans les Centres de rétention administrative (CRA) et la Maraude ;
- L'accueil et l'accompagnement des **Mineurs** isolés étrangers (MIE) ;
- **L'intégration** des réfugiés et des migrants par l'emploi et le logement.

Les 2 autres, moins significatives :

- L'activité **Internationale** avec plusieurs projets européens et une implantation en Tunisie ;
- Les activités **en gestion propre hors activité thématique**, telles que la formation, ou les contributions spontanées...

L'association ne fait pas appel, actuellement, à la générosité publique, mais la nécessité de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique pourrait amener cette situation à évoluer ultérieurement.

- L'ensemble des services d'administration est regroupé dans l'activité **Siège** qui sera analysée séparément.

L'analyse des activités est faite sur les produits (voir tableaux et graphiques en annexe).

LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE PRODUITS

L'ensemble des activités opérationnelles de France terre d'asile a représenté en 2020, un total tous produits confondus de 103 914 K€ (hors siège, consolidation et facturations internes) soit une diminution de 0.11 % par rapport à 2019.

Les quatre activités principales : Asile, Urgence, Mineurs et Intégration, ont représenté 98.04 % de l'activité opérationnelle (pour rappel une partie de l'activité de l'Urgence et de l'Intégration est en gestion propre).

L'activité Asile représente 35.73 % (34.62 % en 2019) de l'ensemble, activité qui compte pour 36 949 K€. Il n'y a pas eu de création de nouveaux établissements ou d'extensions de places d'accueil en 2020. Le nombre de places d'accueil en Cada/Transit est de 4 826 en 2020. À noter, 20 places au Cada de Paris sont désormais fléchées sur les victimes de violence et de traite. Le prix/jour à la place est légèrement augmenté et donc supérieur au tarif national de 19,50 €/jour.

Suite à la crise sanitaire et pour répondre aux nécessités du maintien de l'activité, 413 K€ de subventions complémentaires ont été versés par nos financeurs (achats EPI et primes).

Le montant des reprises de résultats antérieurs (excédent et déficit consolidé) n'est plus intégré comptablement, depuis le 1^{er} janvier 2020 dans les produits est de 478 K€.

L'activité Urgence avec 16.16 % de l'ensemble, compte pour 16 710 K€ de produits, regroupe les activités Huda, Maraude, Spada, CAO... Une partie de cette activité concerne la gestion propre de l'association (Spada, Centres de rétention administrative (CRA)).

Il est à noter la fermeture des CAO d'Angers et d'Aurillac ainsi que l'ouverture des dispositifs d'urgence La Croix Nivert et l'hôtel Clichy.

Le montant des reprises de résultats antérieurs (excédent et déficit consolidé) n'est plus intégré depuis le 1^{er} janvier 2020 dans les produits est de 765 K€.

L'activité Mineurs Isolés Étrangers (MIE) a baissé en 2020 avec un montant de produits de 32 604 € (33 765 K€ en 2019), représentant une diminution de 1 161 K€ par rapport à 2019, soit une évolution de -3,44 % (faisant suite à plusieurs hausses successives entre 2015 et 2018). L'activité Mineurs représente désormais 31,53 % de l'ensemble de l'activité de l'association.

Cette baisse par rapport à 2019 est principalement liée à la réduction d'activité sur les dispositifs de 1^{er} accueil de Caen, Créteil et du Pas-de-Calais.

Le montant des reprises de résultats antérieurs (excédent

et déficit consolidé) n'est plus intégré depuis le 1^{er} janvier 2020 dans les produits est de 248 K€.

L'activité Intégration est en baisse en 2020 suite à la fin du projet FAAR commencé en 2016.

Avec un montant de produits de 15 118 K€, elle représente désormais 14.62 % de l'ensemble des activités, Une partie de cette activité concerne la gestion propre de l'association (Reloref, Réinstallés, FAAR, etc.).

Le montant des reprises de résultats antérieurs (excédent et déficit consolidé) n'est plus intégré depuis le 1^{er} janvier 2020 dans les produits est de 489 K€.

Les activités en gestion propre hors thématiques représentent 0.44 % de l'ensemble en 2020. Cette activité regroupe les formations interne et externe délivrée par le centre de formation et des recettes propres de l'association (dons, adhésions, publications, etc.).

L'activité Internationale incluant l'action qui se développe en Tunisie, et les projets européens, représente 1.52 % de l'ensemble de l'activité, activité en forte évolution par rapport à 2019 (+1 000 K€ Subvention PAAIP), nous permettant toujours d'afficher notre présence sur les voies de parcours migratoires.

Le montant des reprises de résultats antérieurs (excédent et déficit consolidé) n'est plus intégré depuis le 1^{er} janvier 2020 dans les produits est de 53 K€.

LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS

L'activité **Asile** reste le contributeur principal avec un résultat de 1 976 K€ en 2020, soit une augmentation de 902 K€ par rapport à 2019.

Avec les reprises de résultats antérieurs, l'excédent évoluerait à 2 454 K€.

Contrairement à l'année 2019, où le grand nombre d'extensions de places Cada et d'ouvertures avaient engendré des excédents résultant de la montée en charge des dispositifs, il n'y a pas eu en 2020 d'ouvertures ou d'extensions de places Cada.

Suite à la crise sanitaire, les établissements n'ont pas pu utiliser la totalité des fonds, tant dans le cadre de leur fonctionnement que dans la réalisation d'actions auprès des demandeurs d'asile.

L'activité **Urgence** contribue pour 1 309 K€ au résultat, sachant que sa partie Spada et CRA relève de la gestion propre. Le résultat consolidé des Spada, très positif, n'est pas suffisamment exhaustif au vu du caractère triennal de l'appel d'offre et est fortement impacté par les conséquences de la crise sanitaire.

Avec les reprises de résultats antérieurs, l'excédent augmenterait à 2 073 K€.

L'activité **Mineurs** dégage un résultat de 359 K€ en baisse de 828 K€ en 2019, liée à la baisse d'activité sur nos dispositifs d'évaluations dont la tarification est fonction d'un forfait sur le nombre d'évaluations. La crise sanitaire ayant fortement impacté les flux entrants de MIE en France.

Une occupation légèrement moins élevée que prévue explique la non consommation de l'intégralité de la DGF. Avec les reprises de résultats antérieurs, l'excédent évoluerait à 608 K€.

L'activité **Intégration** est en excédent de 628 K€ dont l'évolution s'explique principalement par les fortes sous consommation des dispositifs résultant des impacts de la crise sanitaire. L'activité s'est normalisée sur les dispositifs CPH.

Avec les reprises de résultats antérieurs, l'excédent s'accroît à 1 116 K€.

À noter, un déficit prévisionnel attendu sur le projet FAAR de 319 K€ en attente du retour de l'audit du FAMI .

Les activités en **recettes propres** ont un déficit de 194 €. La crise sanitaire a plus que largement impacté le centre de formation qui a vu son activité arrêtée pendant le premier confinement.

Le centre de formation a, par la suite, travaillé à son adaptabilité à cette crise, et a donc totalement revu son fonctionnement, par le recours à des formations exclusivement à distance.

Un recours au dispositif d'aide gouvernemental a été demandé via le soutien par le chômage partiel.

Le **Siège de France terre d'asile** est l'organe de gestion administrative de l'ensemble des activités opérationnelles et de gestion centralisée de l'association.

Depuis l'exercice 2013 pour se conformer aux dispositions de l'article R.314-94 du code de l'action sociale et des familles, les charges d'exploitation du Siège sont réparties entre celles consacrées aux activités couvertes par les recettes issues de la tarification figurant à l'article L312 du CASF et celles des autres activités. Un ajustement des clés de répartition est effectué chaque année.

Le financement par les différents centres d'activité (redevance frais de siège) a augmenté en 2020 pour s'établir à 4 836 K€ (+4,13 %). Il faut rappeler que l'établissement des frais de siège, calculé sur les charges des établissements, subit toujours sa base de calcul, un décalage d'année (N-2).

Le résultat du Siège s'établit en déficit de 285 K€ consécutif à des indemnités de départs, aux coûts engendrés sur la poursuite des évolutions du SIRH ainsi que sur l'obligation légale d'entretien professionnel (recours à du personnel extérieur). Une non refacturation de quote-part

de fonctionnement du siège au centre de formation est à noter.

Toutes activités confondues, le résultat administratif, tenant compte des reprises de résultats antérieurs, s'établit à 5 935 K€ (+ 2 033 K€).

EN RÉSUMÉ

Dans cette analyse, l'activité du Siège est incluse et répartie entre la gestion propre et gestion contrôlée.

En termes de produits, les activités contrôlées comprenant l'activité Siège en gestion contrôlée, représentent 89.16 % de l'ensemble de l'activité (88.20 % en 2019).

Les activités en gestion propre hors international représentent 9.40 % de l'ensemble des activités (11.06 % en 2019).

L'activité International représente 1.44 % de l'ensemble. Activité de faible ampleur mais qui, proportionnellement, augmente le plus en 2020, suite à la réception d'une subvention d'un million, à contrario de la relative stabilisation des financements des dispositifs sur les autres thématiques.

La répartition du résultat de l'exercice entre activités contrôlées et activités en gestion propre est la suivante :

- 3 839 K€ pour les activités sous contrôle de tiers financeurs ;
- -45 K€ pour les activités en gestion propre hors international ;
- -77 K€ pour l'international en Gestion propre ;
- +186 K€ pour les opérations de consolidation.

ANALYSE DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

À L'ACTIF

Les immobilisations nettes ont baissé de 3.55 % (-273 K€). Impactée également par la crise sanitaire, cette diminution résulte principalement de la non réalisation :

- de travaux d'agencements sur les logements et locaux à destination de bureaux ;
- d'achats de nouveaux véhicules décalés sur 2021.

Les acquisitions concernent principalement le développement et l'acquisition d'un progiciel de réalisation des entretiens professionnels, la poursuite du développement de X3 (logiciel SIRH) et les acquisitions de matériels informatiques (PC Portable et Serveurs).

La trésorerie est en hausse de 3 851 K€ et s'établit à 23 552 K€ au 31 décembre 2020. L'ordonnance 2020-313 du 25 mars relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux a permis de fluidifier considérablement le versement des DGF par nos financeurs.

Le plus bas de la trésorerie, qui est restée, une fois encore, positive toute l'année, est intervenue au mois de juin toujours du fait du caractère cyclique de nos financements.

AU PASSIF

Les Fonds propres

Les fonds propres avec droit de reprise et les reports à nouveau sont constitués des résultats des activités contrôlées provenant pour l'essentiel des deux années antérieures à l'exercice clos. Ces fonds sont conservés dans l'association dans l'attente des contrôles et des décisions d'affectation des financeurs. Ils sont, pour l'essentiel, réaffectés au financement des activités de l'association.

Les fonds propres avec droit de reprise et avec intégration des résultats de l'exercice, sont en hausse de 15.78 % et s'établissent à 23 218 K€ (21 633 K€ en 2019), soit 80 jours d'exploitation.

Cette hausse est consécutive à la hausse de notre résultat 2020.

Les fonds propres sans droit de reprise, qui correspondent au propre patrimoine de France terre d'asile s'établissent à 2 150 K€. Ils représentent 7.5 jours d'exploitation de l'association.

À noter :

Les dépenses rejetées par les financeurs pris en compte dans les fonds associatifs n'ont pas évoluées en 2020. L'association effectue systématiquement un examen précis des rejets, en lien constant avec nos financeurs, afin d'éviter, dans un soucis d'apaisement, tout éventuel recours contentieux en cas de contestation.

Les provisions

Le montant des provisions pour risques s'établit à 3 538 K€ en 2020 soit -12.25 % d'évolution au 31 décembre 2020.

Une provision est constituée en couverture des risques liés au financement des Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) pour un montant de 177 K€. Le retard de contrôle par le ministère de l'Intérieur, dû à la crise sanitaire, et les exigences demandées par ce financeur et ces incertitudes rendent ces financements complexes et incertains pour notre association.

Pour illustrer ces difficultés, notons que la créance sur le FAMI a très peu évolué depuis 2019 et se situe encore à un niveau élevé (4 267 K€ au 31 décembre 2020).

La provision pour risques sur les baux des logements des demandeurs d'asile et des réfugiés représente 620 K€ (renforcement du suivi des dépôts de garantie et de régularisation des charges).

Les autres provisions concernent les risques liés au non renouvellement éventuel des financements de certains établissements (risques de licenciements) ainsi que la couverture des engagements d'indemnités pour les départs en retraite et la couverture des litiges en cours avec le personnel.

Les Fonds dédiés

Suite à l'application de la réglementation ANC 2018-06 et 2019-04, ils figurent désormais au passif du bilan.

Affectation des résultats

UTILISATION DES RÉSULTATS SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS

Sur un résultat global consolidé d'un montant de 3 902 K€, la part provenant des activités contrôlées s'élève à 3 839 K€. Les organismes financeurs décideront de l'utilisation de ces fonds que l'on peut considérer en dépôt dans l'association pour le financement de ses activités.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES.

Les activités propres de l'association ont généré un déficit de 123 K€. L'assemblée générale de l'association décidera de l'affectation de ces résultats.

RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ADHÉRENTS :

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité de la Directrice générale, le rapport financier du Trésorier et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

2^{ème} résolution : affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'activité gestion propre de 123 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, au compte Fonds Propres sans droit de reprise,

L'affectation du résultat 2020 de gestion contrôlée, dans l'attente des décisions des financeurs, est retenue en comptes de Report à Nouveau.

3^{ème} résolution : rapport spécial

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial du Commissaire aux comptes (article L. 612-5 du Code de commerce ou de l'article L 313-25 du Code de l'action sociale et des familles).

PRÉSENTATION DU COMPTÉ DE RÉSULTAT 2020 SOUS 3 ASPECTS

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION EN K€	Activités	2020	2019	ÉVOLUTION 2020 - 2019	
Produits d'exploitation		103 725	103 839	-114	-0,11%
Charges d'exploitation		99 928	100 325	-397	-0,40%
Résultat brut d'exploitation		3 797	3 514	283	8,05%
Résultat financier		5	13	-8	-61,54%
	produits financiers	5	13		
	charges financières	0	0		
Résultat exceptionnel		102	-5	107	NC
	produits exceptionnels	186	174		
	charges exceptionnelles	84	179		
Fonds dédiés		0	663	-663	NC
	report des ressources	0	782		
	engagements à réaliser	0	119		
Résultat global		3 903	4 185	-282	-6,74%
impôt sur placements financiers		1	3		
Résultat global après impôt		3 902	4 182	-280	-6,70%
Retraitement ANC 2018-06		2 034			
Résultat Effectif		5 936	4 182	1 754	41,94%

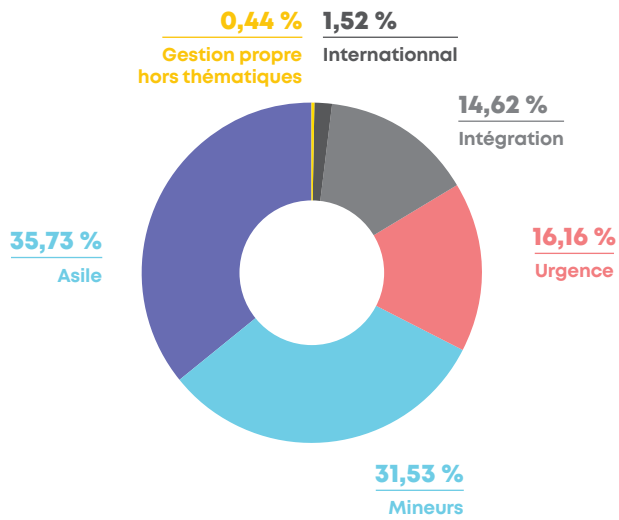
PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ EN K€	Activités	PRODUITS	%	CHARGES	RÉSULTAT	RÉSULTAT ADMINISTRATIF (1)
ASILE		36 949	35,73%	34 973	1 976	2 454
URGENCE		16 710	16,16%	15 401	1 309	2 074
INTÉGRATION		15 118	14,62%	14 490	628	1 117
MINEURS		32 604	31,53%	32 245	359	608
INTERNATIONAL		1 572	1,52%	1 649	-77	-24
GESTION PROPRE HORS THÉMATIQUES		460	0,44%	654	-194	-194
Total des activités hors siège		103 413	100%	99 412	4 001	6 035
Siège en gestion contrôlée (L312-1)		4 925		5 067	-142	142
Siège en gestion propre		997		1 140	-143	143
TOTAL des activités avec Siège		109 335		105 619	-285	-285
Consolidation		-414		-600	186	186
interfacturation		-5 007		-5 007	0	0
Total après consolidation		103 914	100%	100 012	3 902	5 936

(1) Le résultat administratif correspond au résultat comptable, cumulé avec les reprises de résultats antérieurs.

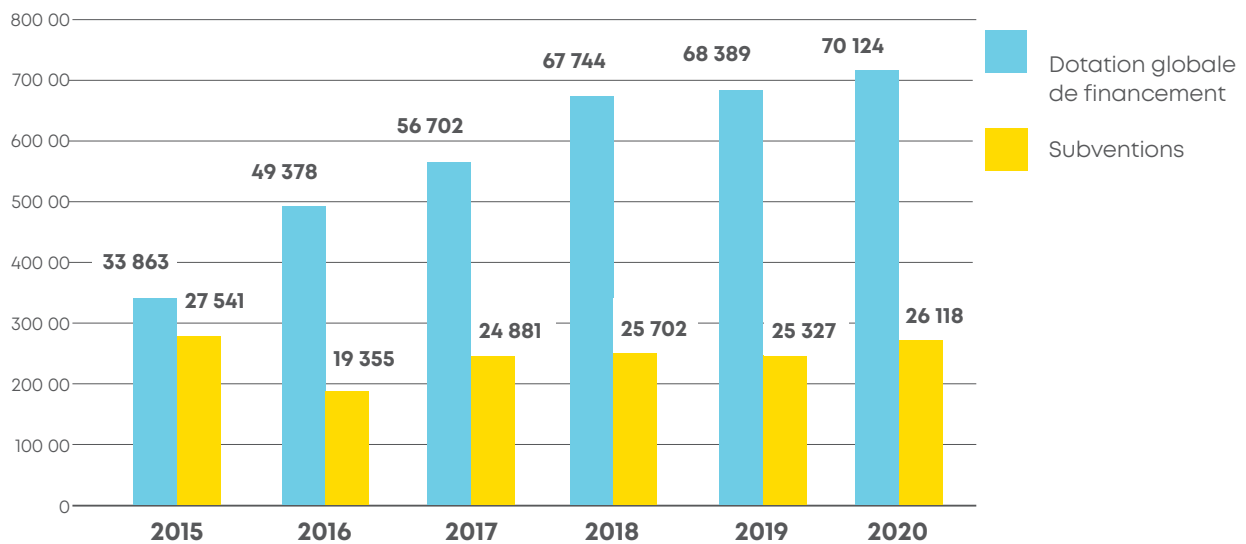
PRÉSENTATION PAR DÉPENDANCE EN K€	Activités	PRODUITS	%	CHARGES	RÉSULTAT	RÉSULTAT ADMINISTRATIF (1)
Total activités contrôlées		97 482	89,16%	93 643	3 839	5 820
Total activités en gestion propre France		10 281	9,40%	10 327	-46	-46
Total activités à l'international		1 572	1,44%	1 649	-77	-24
Total des activités		109 335	100,00%	105 619	3 716	5 750
Consolidation		-414		-600	186	186
Inter facturation		-5 007		-5 007	0	0
Total après consolidation		103 914		100 012	3 902	5 936

(1) Le résultat administratif correspond au résultat comptable, cumulé avec les reprises de résultats antérieurs.

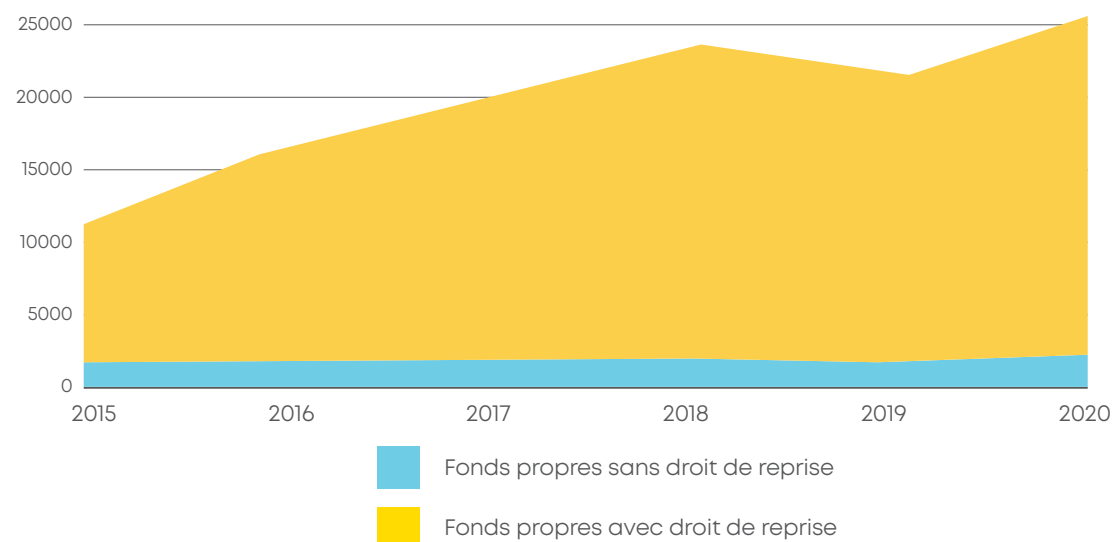
Répartition des activités par thématique en 2020



Évolution des financements 2015 à 2020 en K€



Évolution des fonds propres de 2015 à 2020 en K€





Annexes

04.

LISTE DES ACRONYMES

AAH	Allocation aux adultes handicapés	CMS	Centre médico-social
ADA	Allocation pour demandeurs d'asile	CMU	Couverture médicale universelle
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes	CNDA	Cour nationale du droit d'asile
APS	Autorisation provisoire de séjour	CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
APT	Autorisation de travail	CPH	Centre provisoire d'hébergement
ARS	Agence régionale de santé	CRA	Centre de rétention administrative
ARV	Aide au retour volontaire	CRA	Commission régionale d'admission
ASL	Atelier socio-linguistique	Daha	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile
ASLL	Accompagnement social lié au logement	Dalf	Diplôme approfondi de langue française
BAJ	Bureau d'aide juridictionnelle	Daho	Droit à l'hébergement opposable
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale	Dalo	Droit au logement opposable
BTP	Bâtiment travaux publics	DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
Cada	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Caes	Centre d'accueil et d'évaluation des situations	Delf	Diplôme d'études en langue française
CAF	Caisse d'allocations familiales	Demie	Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers
Cafda	Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile	DGEF	Direction générale des étrangers en France
CAO	Centre d'accueil et d'orientation	DiAir	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	Diel	Direction de l'intégration par l'emploi et le logement
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage	Dihal	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
CCAS	Centre communal d'action sociale	Direl	Dispositif d'intégration pour les réfugiés par l'emploi et le logement
CDD	Contrat à durée déterminée	DNA	Dispositif national d'accueil
CDDI	Contrat à durée déterminée d'insertion	DPHRS	Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
CDI	Contrat à durée indéterminée	DPMIE	Direction de la protection des mineurs isolés étrangers
CES	Centre d'examen de santé	Drhl	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
Cerf	Conseil emploi réfugiés formation	DU	Direction de l'urgence
Ceseda	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	ETP	Équivalent temps plein
CHRS	Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	Etti	Entreprise de travail temporaire d'insertion
CHUM	Centre d'hébergement d'urgence pour migrants	FAAR	France accueil accompagnement réinstallés
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant	FAMI	Fonds asile migration et intégration
CIDFF	Centre d'information du droit des femmes et des familles	FAQ	Frequently asked questions
CIR	Contrat d'intégration républicaine	FER	Fonds européen pour les réfugiés
CLA	Commission locale d'admission	FJT	Foyer jeunes travailleurs
CLAP	Comité de liaison des acteurs de promotion	FLE	Français langue étrangère
CLAT	Centre de lutte antituberculeuse		

Fnaim	Fédération nationale de l'immobilier	RSB	Renforcer ses savoirs de base
FTM	Foyer pour les travailleurs migrants	Saer	Service d'aide aux étrangers retenus
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification	Sasa	Service d'assistance sociale et administrative
Guda	Guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile	Semna	Secteur éducatif pour mineurs non accompagnés
HAI	Hébergement pour adultes isolés	SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
Hope	Hébergement orientation parcours vers l'emploi	Spada	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
Huda	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	SSDP	Service social de proximité
IAE	Insertion par l'activité économique	TCF	Test de connaissance du français
ITF	Interdiction du territoire français	UNPI	Union nationale de la propriété immobilière
JLD	Juge des libertés et de la détention		
MFR	Maison familiale rurale		
MIE	Mineur isolé étranger		
MNA	Mineur non accompagné		
MOOC	Massive Open Online Course		
MST	Maladie sexuellement transmissible		
Ofii	Office français de l'immigration et de l'intégration		
Ofpra	Office français de protection des réfugiés et des apatrides		
OPP	Ordonnance de placement provisoire		
OQTF	Obligation de quitter le territoire français		
Pacea	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie		
PAI	Projet d'accompagnement individualisé		
Para	Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile		
Pass	Permanence d'accès aux soins de santé		
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées		
PEC	Parcours emploi compétences		
PGA	Programme global d'autonomisation		
Pial	Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue		
PIC	Plan d'investissement dans les compétences		
Plie	Plan local pour l'insertion et l'emploi		
PMI	Protection maternelle et infantile		
PRIM	Plateforme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique		
PS	Protection subsidiaire		
Puma	Protection universelle maladie		
RDC	République démocratique du Congo		
Reloref	Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés		
RIVP	Régie immobilière de la Ville de Paris		
RSA	Revenu de solidarité active		

LISTE DES CENTRES ET SERVICES DE FRANCE TERRE D'ASILE au 30 juin 2021



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'Aurillac

Activité : accueil des demandeurs d'asile

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
04 71 48 91 00
cadaaurillac@france-terre-asile.org



CENTRE - VAL DE LOIRE

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Blois

Activité : accueil des demandeurs d'asile

28 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
02 54 42 25 32
cadablois@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Romorantin-Salbris

Activité : accueil des demandeurs d'asile

52 bis avenue de Villefranche
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 98 57 01
cadaromorantin@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Vendôme

Activité : accueil des demandeurs d'asile

62 avenue Gérard Yvon
41100 Vendôme
02 54 72 67 20
cadavendome@france-terre-asile.org



GRAND-EST

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Chaumont

Activité : accueil des demandeurs d'asile

13 rue Victor Fourcaut – 1^{er} étage
52000 CHAUMONT
03 25 31 11 47
cadachaumont@france-terre-asile.org

■ Centre provisoire d'hébergement de Chaumont

Activité : accueil et accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale

13 rue Victor Fourcaut – 5^{ème} étage
52000 CHAUMONT
03 10 20 02 02
cphchaumont@france-terre-asile.org



HAUTS-DE-FRANCE

■ Service d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers d'Amiens

Activité : dispositif MIE

25/27 rue Robert de Luzarches
80000 AMIENS
03 22 09 01 60

■ Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Amiens

Activité : dispositif MIE

25/27 rue Robert de Luzarches
80000 AMIENS
03 22 09 01 60
mie-amiens@france-terre-asile.org

■ Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens

Activité : dispositif MIE

25/27 rue Robert de Luzarches
80000 AMIENS
03 22 09 01 60

■ Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Carnot

Activité : dispositif MIE

64 boulevard Carnot
62000 ARRAS
03 21 15 98 20
mie-arras@france-terre-asile.org

■ Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Pierre Bolle

Activité : dispositif MIE

8 rue du 6 juin 1944
62000 ARRAS
03 21 59 16 38

■ Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Arras Les Amoureux

Activité : dispositif MIE

13 place Victor Hugo
62000 ARRAS
03 91 20 10 80
mie-arras@france-terre-asile.org

■ Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Coquelles

Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues

Hôtel de police - boulevard du Kent
62903 COQUELLES
03 21 85 28 46
cracoquelles@france-terre-asile.org

- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Creil**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
7 rue des Usines
60100 CREIL
03 44 60 60 15
cadacreil@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Créteil**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
etabcreteil@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Melun**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
90 avenue du Général Patton
77000 MELUN
01 64 52 77 89
cadamelun@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Liévin**
Activité : dispositif MIE
11 rue Léon Blum
62800 LIÉVIN
03 21 40 36 03
mie-lievin@france-terre-asile.org
- **Centre de transit de Créteil**
Activité : accueil et hébergement temporaire des personnes primo-arrivées via un visa au titre de l'asile
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
transitcreteil@france-terre-asile.org
- **Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Palaiseau**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
13 rue Émile Zola
91120 PALAISEAU
01 69 31 65 09
crapalaiseau@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer**
Activité : dispositif MIE
8 rue des Bleuets
62500 SAINT-OMER
03 21 11 61 29
accueilmie-stomer@france-terre-asile.org
- **Centre provisoire d'hébergement de Créteil**
Activité : accueil et accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL CEDEX
01 56 29 10 60/68
insertioncreteil@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Paris**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
24 rue Marc Seguin - 1^{er} étage
75018 PARIS
01 40 03 93 03
cadaparis@france-terre-asile.org
- **Service de maraude, d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Saint-Omer**
Activité : dispositif MIE
37 rue Saint-Bertin
62500 SAINT-OMER
03 21 12 33 80
maamie-stomer@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers « Miguel Angel Estrella » de Créteil**
Activité : dispositif MIE
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
mie-estrella@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Ney**
Activité : premier accueil
92 boulevard Ney
75018 PARIS
01 40 09 63 40
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Doudeauville**
Activité : premier accueil
4 rue Doudeauville
75018 PARIS
01 53 26 23 80
sasadam@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Doudeauville**
Activité : premier accueil
4 rue Doudeauville
75018 PARIS
01 53 26 23 80
sasadam@france-terre-asile.org
- **Le Kiosque - France terre d'asile/Emmaüs Solidarité**
Activité : service d'information et d'orientation
218 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS
01 76 62 17 47
sasakiosque@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Asnières-sur-Seine**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
63 avenue Gabriel Péri
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
01 41 11 40 90
cadahdsasnieres@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Créteil**
Activités : premier accueil, Huda
13 rue Olof PALME
94000 CRÉTEIL
01 45 17 68 80
dom94@france-terre-asile.org
huda94@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers « Stéphane Hessel » de Boissy-Saint-Léger**
Activité : dispositif MIE
23 boulevard de la gare
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
01 56 73 10 60
mie-boissy@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de l'Essonne**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
101-103 avenue de Fromenteau
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
01 69 21 06 17
cadaessonne@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Châtillon**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
44-48 rue Louveau
92320 CHÂTILLON
01 55 48 02 60
cadahautsdeseine@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de La Courneuve**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
65-75 avenue Jean Mermoz - Bâtiment B
1^{er} étage
93120 LA COURNEUVE
01 49 71 57 70
- **Service d'hébergement pour adultes isolés - HAI**
Activité : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
71 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 28 10
coordinateurhai@france-terre-asile.org
- **Maraude-Migrants de Paris**
Activité : service d'information et d'orientation
175 avenue Jean Jaurès
75019 PARIS
- **Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires - DPHRS**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
accueildphrs@france-terre-asile.org



ÎLE-DE-FRANCE

- **Centre d'accueil et de préparation à l'intégration - Capi**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
capintegration@france-terre-asile.org
- **Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile - Para**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
- **Résidence sociale**
Activité : logement temporaire
13 boulevard de Port Royal
75013 PARIS
01 47 07 25 84
residencesociale75@france-terre-asile.org
- **Réseau pour l'intégration des réinstallés**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
- **Projet national Parrainage « duos de demain »**
Activité : intégration
130 rue d'Aubervilliers
75019 PARIS
01 53 20 89 60
parrainage@france-terre-asile.org
- **Service de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers de Pajol**
Activité : dispositif MIE
29 rue Pajol
75018 PARIS
01 40 82 74 20
educatifmie-pajol@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers vulnérables du boulevard Ney**
Activité : dispositif MIE
99 boulevard Ney
75018 PARIS
01 53 39 10 00
accueilmie-ney@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers de la Villa Saint-Michel**
Activité : dispositif MIE
18 Villa Saint-Michel
75018 PARIS
01 42 28 00 12
mie-vsm@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Archereau**
Activité : dispositif MIE
71/73 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 27 24
mie-archereau@france-terre-asile.org
- **Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Plaisir**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
889 avenue François Mitterrand
78370 PLAISIR
01 30 07 77 68
craplaisir@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Saint-Denis**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
1 rue Édouard Vaillant
93200 SAINT-DENIS
01 48 13 95 50
cadastdenis@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Sarcelles**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, logement-relais - Projet Reloref
Centre commercial n°2 « La poste »
6 boulevard Maurice Ravel
95200 SARCELLES
01 34 45 00 40
cadavaldoise@france-terre-asile.org
- **Dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés - Dahar**
Activité : intégration des bénéficiaires d'une protection internationale
Immeuble le Montcalm
2 rue du Pont Colbert
78000 VERSAILLES
01 39 23 41 62
dieladahar78@france-terre-asile.org
- 

NORMANDIE
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Avranches**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
36 rue de Lille
50300 AVRANCHES
02 33 68 74 80
secretariatavranches@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Caen**
Activité : accueil des demandeurs d'asile, intégration
320 boulevard du Val - Bâtiment A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 46
cadacaen@France-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Caen**
Activité : premier accueil
7 rue du Dr Roux
14000 CAEN
02 31 70 34 10
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour MIE de Caen Délivrande**
Activité : dispositif MIE
149 rue Délivrande
14000 CAEN
02 31 15 80 80
mie2-caen@france-terre-asile.org
- **Service d'évaluation et de mise à l'abri pour MIE de Caen**
Activité : dispositif MIE
320 boulevard du Val - Bât A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 15 04 65
evaluationmie-caen@france-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Évreux**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
11 ter avenue du Château
27000 ÉVREUX
02 32 23 10 25
cadaevreuxx@France-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile d'Évreux**
Activité : premier accueil
Les Monges - Apt 210 - 20 rue Plus-que-Tout
27000 ÉVREUX
02 32 23 49 02
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers d'Hérouville-Saint-Clair**
Activité : dispositif MIE
320 boulevard du Val - Bâtiment A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 30
mie-caen@france-terre-asile.org
- **Service d'aide aux étrangers retenus du centre de rétention d'Oissel**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
École nationale de police - Route des Essarts
76350 OISSEL
02 35 68 75 67
craoissel@France-terre-asile.org
- **Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Rouen**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
30 rue Henri Gadeau de Kerville - Immeuble Les Galées du Roi
76100 ROUEN
02 32 76 23 65
cadarouen@France-terre-asile.org
- **Centre provisoire d'hébergement de Rouen**
Activité : accueil et accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale
13 rue Malherbe
76000 ROUEN
02 32 18 54 96
cphrouen@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Rouen

Activité : premier accueil

152 rue Gambetta
76140 LE PETIT QUEVILLY
02 35 71 00 40

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Saint-Lô

Activités : accueil des demandeurs d'asile, intégration

5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 45 68
cadasaintlo@france-terre-asile.org

■ Antenne de Cherbourg

Activité : accueil des demandeurs d'asile

9B rue Paul Doumer
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02 33 43 72 94
cadacherbourg@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Saint-Lô

Activité : premier accueil

5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 77 55 40
domiciliationmanche@france-terre-asile.org

■ Centre provisoire d'hébergement de Saint-Lô

Activité : accueil et accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale

3 place du champs de Mars
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 93 77
secretariatphmanche@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de de Saint-Lô

Activité : premier accueil

5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 77 55 40
domiciliationmanche@france-terre-asile.org



NOUVELLE-AQUITAINE

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Bègles

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Résidence Maurice Thorez – Bat. D11 RDC
Rue de la commune de Paris
33130 BÈGLES
05 57 59 10 66
cadagironde@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Bordeaux

Activité : premier accueil

29 allée Serr
33100 BORDEAUX
05 57 80 36 69
padaaquitaine@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Charente

Activité : accueil des demandeurs d'asile

121 rue de Saintes
16000 ANGOULÈME
05 45 60 85 55
secretariatcharente@france-terre-asile.org

■ Antenne de Cognac

Activité : accueil des demandeurs d'asile

107 avenue Victor Hugo
16100 COGNAC
05 45 80 09 09
secretariatcharente@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile des Deux-Sèvres

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5 rue Tartifume
79000 NIORT
05 49 04 59 35
cadaniort@france-terre-asile.org

■ Antenne de Thouars

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5 rue Camille Pelletan
79100 THOUARS
05 49 68 47 50
cadathouars@france-terre-asile.org

■ Réseau pour l'intégration des réinstallés

Activité : intégration

4 rue Joseph Cugnot n° 45
79000 NIORT
reseauinstallés79@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Périgueux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

10 bis rue Léon Bloy
24000 PÉRIGUEUX
05 53 08 50 22
cadaperigueux@france-terre-asile.org



OCCITANIE

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Auch

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 quai des Marronniers
32000 AUCH
05 62 05 54 82
cadaauch@france-terre-asile.org

■ Antenne de l'Isle Jourdain

4 rue de l'Égalité
32600 L'ISLE JOURDAIN
05 62 07 75 55
coordinateurij@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Chambon-le-Château

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Route de Chapeauroux
48600 CHAMBON-LE-CHÂTEAU
04 66 69 58 57
cadachambon@france-terre-asile.org

■ Antenne de Langogne

Activité : accueil des demandeurs d'asile

1 place de la République
48300 LANGOGNE

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Limoux

Activité : accueil des demandeurs d'asile

22 rue Blériot - ZAC des Pyrénées
11300 LIMOUX
04 68 69 77 90
cadaaude@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Lourdes

Activité : accueil des demandeurs d'asile

23 boulevard du Lapacca
65100 LOURDES
05 62 92 45 50
cadalourdes@france-terre-asile.org



PAYS DE LA LOIRE

■ Centre provisoire d'hébergement d'Angers

Activité : accueil et accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale

5 square de la belle étoile
49100 ANGERS
02 41 45 88 10
insertionmaineetloire@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Maine-et-Loire

Activité : accueil des demandeurs d'asile

2 rue Guillaume Lekeu
49000 ANGERS
02 41 88 01 83
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

■ Antenne de Saumur

Activité : accueil des demandeurs d'asile

32 bis place Saint-Pierre
49400 SAUMUR
02 41 52 04 00
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Nantes

Activité : accueil des demandeurs d'asile

1 rue de l'Allier
44000 NANTES
02 40 71 05 30
cadanantes@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nantes

Activité : premier accueil

Immeuble le Montana
2 rue du Château de l'Eraudière - CS 60601
44300 NANTES
02 28 29 92 90
padanantes@france-terre-asile.org

■ Centre provisoire d'hébergement de Laval

Activité : accueil et accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale

10 allée Louis Vincent
53000 LAVAL
02 43 91 41 10

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Laval

Activité : premier accueil

1 rue du Colonel Flatters
53000 LAVAL
02 43 67 01 55
spadalaval@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Mayenne

Activités : accueil des demandeurs d'asile, intégration

16 place Louis de Hercé
53100 MAYENNE
02 43 03 71 20
cadamayenne@france-terre-asile.org

■ Antenne de Château Gontier

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 rue René d'Anjou
53200 CHÂTEAU GONTIER
02 43 12 49 40
cadalaval@france-terre-asile.org

■ Antenne de Laval

Activité : accueil des demandeurs d'asile

1 rue du Colonel Flatters
53000 LAVAL
02 43 67 01 55
cadalaval@france-terre-asile.org



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



TUNISIE

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Gap

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5C rue Capitaine de Bresson – Bâtiment B
05000 GAP
04 92 20 65 11
cadagap@france-terre-asile.org

■ Centre provisoire d'hébergement de Gap

Activité : accueil et accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale

Immeuble le Pignerol - 18 avenue Émile Didier
05000 GAP
04 92 25 29 17
secretariatcphgap@france-terre-asile.org

■ Centre d'accueil pour demandeurs d'asile de Toulon

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Espace Maurice - 141 avenue Marcel Castié
83000 TOULON
04 94 93 60 90
cadatoulon@france-terre-asile.org

■ Maison du droit et des migrations

Activité : service d'information et d'orientation

Immeuble Emna city bloc A - Sfax El Jedida
03027 SFAX
00 216 74 400 417
contact-sfax@maison-migrations.tn

■ Maison du droit et des migrations

Activité : service d'information et d'orientation

17 rue Khaled Ibn El Walid
01002 TUNIS
00 216 71 287 484
contact@maison-migrations.tn

BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

**Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant
ou en renouvelant mon adhésion :**

- Membres bienfaiteurs (montant libre > 100 euros)
- Membres bienfaiteurs **150,00 €**
- 100,00 €** (personnes morales)
- 50,00 €** (membres actifs)
- 15,00 €** (chômeurs/étudiants)
- Adhésion gratuite** réservée aux bénévoles de l'association

 **Je recevrai avec un reçu fiscal, les publications de France terre d'asile
et la newsletter mensuelle par mail.**

***La déduction fiscale :**

France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire.
Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de **66 %** du montant de votre adhésion dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).

Date et signature :

MERCI DE COMPLÉTER CE BULLETIN D'ADHÉSION ET DE LE RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À :

**France terre d'asile - Direction Plaidoyer, International et Vie associative
24 rue Marc Seguin - 75018 Paris**

Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99.
ou par mail à infos@france-terre-asile.org

www.france-terre-asile.org





Siège social
24, rue Marc Seguin
75018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Prix des droits de l'homme de la République française, 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Mention d'honneur 2010 de l'UNESCO
Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies depuis juillet 2012
Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)
Membre de la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Prix pour la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme
Association reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire par arrêté préfectoral en 2018